

---

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

Septième séance – Mardi 27 juin 2000, à 17 h

**Présidence de M. Bernard Paillard, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Sophie Christen, MM. Daniel Künzi, Pierre Losio, Pierre Maudet et Jean-Luc Persoz.*

Assistent à la séance: *M. Alain Vaissade, maire, M. Manuel Tornare, vice-président, MM. André Hediger, Christian Ferrazino et Pierre Muller, conseillers administratifs.*

#### CONVOCATION

Par lettre du 14 juin 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 26 juin et mardi 27 juin 2000, à 17 h et 20 h 30.

**1. Communications du Conseil administratif.**

**M. André Hediger, conseiller administratif.** Selon l'arrêté du Conseil municipal du 19 novembre 1968, le Conseil administratif vous soumet, comme chaque année, le bilan, le compte de pertes et profits, ainsi que le rapport de gestion de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA (SECSA), pour l'exercice 1999. Voici ces documents.















































































**Le président.** Je vous rappelle que le Conseil municipal prend acte des comptes de la SECSA, mais qu'ils sont généralement renvoyés à la commission des finances pour que celle-ci puisse les étudier plus en détail. Le Conseil administratif ne souhaite pas s'exprimer sur cet objet, mais un membre de ce Conseil municipal désire-t-il prendre la parole? Oui, Monsieur Sormanni, vous avez la parole.

**M. Daniel Sormanni (S).** J'aimerais juste préciser que, comme d'habitude, ces comptes doivent être envoyés à la commission des finances pour que celle-ci puisse faire son rapport.

Mis aux voix, le renvoi du rapport de gestion de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA à la commission des finances est accepté à l'unanimité.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

## 3. Rapport oral de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition de résolution du Conseil administratif relative au projet de concept cantonal de la protection de l'environnement (PR-56 A)<sup>1</sup>.

**Le président.** Quelqu'un désire-t-il prendre la parole sur cet objet? Madame Künzler.

**M<sup>me</sup> Michèle Künzler (Ve).** Monsieur le président, j'aimerais qu'on aborde ce point, mais, comme il est d'usage, il faudrait passer la parole à la présidente de la commission et, ensuite, à la rapporteuse, M<sup>me</sup> Vanessa Ischi.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 157<sup>e</sup> année»: Proposition, 5351.  
Urgence acceptée, 215.

**Le président.** Vous avez raison. La présidente, M<sup>me</sup> Alexandra Rys, ne désirant pas prendre la parole, je passe la parole à M<sup>me</sup> Vanessa Ischi.

**M<sup>me</sup> Vanessa Ischi, rapporteuse (Ve).** En tant que rapporteuse de la proposition N° 56, je vous transmets le rapport oral de la commission.

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie le 13 et le 20 juin, sous la présidence de M<sup>me</sup> Alexandra Rys, pour examiner la proposition de résolution du Conseil administratif relative au projet de concept cantonal de la protection de l'environnement.

Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Yvette Clivaz Beetschen, que je remercie au nom de la commission.

En rappel, j'aimerais dire que le concept cantonal a pour but de définir les grands axes de la politique environnementale à Genève. L'élaboration d'un concept cantonal de la protection de l'environnement répond à une obligation légale imposée par la LPE (loi sur la protection de l'environnement). Le concept a été conçu par les membres du Conseil de l'environnement et les collaborateurs de l'administration. Le projet de concept doit faire l'objet d'une double consultation auprès des autorités communales et de la population avant d'être soumis au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil.

L'enquête publique s'est close le 12 mars; suite à cette enquête, les communes disposent de quatre mois pour apporter leurs remarques à cet avant-projet, soit jusqu'au 13 juillet. Nous devons donc nous prononcer sur la prise de position du Conseil administratif, car le préavis communal est donné par le Conseil municipal.

Le 13 juin, la commission a auditionné M. le conseiller administratif Manuel Tornare, président de la Délégation à l'aménagement et à l'environnement. M. Tornare a expliqué à la commission que le Conseil administratif a chargé la Délégation à l'aménagement et à l'environnement – groupe de travail de huit fonctionnaires – de préparer le préavis de la Ville de Genève, que ce préavis pourra être amendé ou modifié par la commission.

Le Conseil administratif et la délégation ont apprécié les documents; le concept est une base de réflexion, un point de départ pour les actions futures. Cependant, par rapport à la démarche générale, il est regrettable que la Ville n'ait pas été associée à son élaboration et que ce concept soit aussi étatique. M. Tornare nous rappelle que ce dernier comporte plusieurs confusions. Premièrement, par rapport à l'Agenda 21, le concept inclut celui-ci dans la protection de l'environnement, alors que c'est l'inverse qui devrait être fait: l'Agenda 21 devrait être une référence pour ce concept. Deuxièmement, le concept ne fait pas assez la distinc-

tion entre les actions à mener sur le court terme et celles sur le moyen et le long terme. Troisièmement, le public cible n'est pas identifiable. Il semble au Conseil administratif que c'est un compromis entre un ouvrage destiné aux décideurs politiques et les citoyens. Il y a des redondances et des confusions entre les objets politiques et les objets scientifiques; de plus, on ne sait pas comment le concept s'articule par rapport aux plans directeurs. Le document est trop dense et indigeste. Cependant, le Conseil administratif souligne que le travail accompli est remarquable.

Dans la partie théorique, la définition de l'environnement n'est pas claire, elle ne fait pas la distinction entre les milieux naturels et artificialisés. La définition du développement durable est également confuse. Finalement, il manque une vision des enjeux de la protection de l'environnement pour Genève.

Le Conseil administratif regrette que les préoccupations et réalisations de la Ville ne soient pas prises en compte dans le concept pour les domaines suivants: les eaux de surface et souterraine, la nature et les paysages, le bruit, les déchets, l'énergie, les radiations, les systèmes d'information, l'éducation, la mobilité, les sites et le patrimoine bâti, ainsi que l'industrie et l'artisanat. Par exemple, la Ville se préoccupe des problèmes de réinfiltration des eaux de pluie et de pollution des eaux souterraines. Les Conservatoire et Jardin botaniques, ainsi que la végétation urbaine ne sont pas assez mis en valeur. En ce qui concerne l'énergie, la Ville a fortement diminué sa consommation et travaille au développement des énergies renouvelables. Les déchets, les radiations, le bruit et la mobilité sont aussi des domaines qui préoccupent vivement la Ville. Le concept ne met pas assez en évidence l'importance de la Ville dans ces domaines.

Pour finir, le Conseil administratif trouve qu'il n'y a pas assez de concertation entre la Ville et le Canton; la complémentarité entre la Ville et le Canton devrait être clairement mentionnée. Les compétences de la Ville doivent être reconnues par le Canton.

Le 20 juin, la commission a auditionné M. Jean-Claude Landry, directeur de l'environnement au Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie. M. Landry a expliqué à la commission que le concept et le bilan de l'état de l'environnement sont des documents voulus par la législation cantonale comme un élément conceptuel qui entre dans le plan directeur Concept 2015. Le bilan et le concept se limitent à des éléments simples, tirés d'obligations légales émanant soit de la loi fédérale, soit des ordonnances. Ce projet a été conçu en concertation avec le Conseil de l'environnement. M. Landry comprend les revendications du Conseil administratif quant au manque de concertation avec les communes. Cependant, juridiquement, le concept de la protection de l'environnement doit suivre la même procédure que le concept d'aménagement du territoire.

En ce qui concerne l'Agenda 21, le concept n'a rien à voir avec celui-ci. Selon M. Landry, l'Agenda 21 n'aurait pas dû être invoqué dans le concept. Le concept donne des mesures précises à prendre pour réduire les atteintes à l'environnement dans les dix années à venir, alors que l'Agenda 21 est un projet économique, social et environnemental qui s'inscrit dans le cadre du développement durable. Il y a plusieurs Agendas 21, les communes et le Canton ont tous leur propre Agenda 21. Le concept est l'application de la loi. Les problèmes environnementaux ne peuvent pas être traités sous l'angle socio-économique comme le voudrait l'Agenda 21. Il y a également un problème d'échelle temporel. Le concept devra être utilisé sur une période de dix ans, alors que l'Agenda 21 traite du développement durable sur plusieurs générations.

Le Conseil administratif a trouvé que le concept n'était pas assez condensé. Cependant, pour établir un concept – comme le rappelle M. Landry – il faut obligatoirement commencer par définir les principes de base incontestables permettant de formuler une conception de la protection de l'environnement. Pour avancer en matière de protection de l'environnement, il faut définir clairement les objectifs à suivre.

J'en viens maintenant aux discussions et aux votes qui ont suivi. Si tous les commissaires ont approuvé le concept cantonal de la protection de l'environnement, ils sont restés empruntés quant à la position à adopter par rapport à la proposition du Conseil administratif. En effet, il est apparu aux commissaires que la position de ce dernier n'était pas claire; pour beaucoup, elle est trop sévère et trop focalisée sur des détails, tandis que certains pensent que les mérites du concept cantonal ne sont pas assez reconnus et qu'il faudrait arrêter de «pinailler» et aller de l'avant.

Certains commissaires pensent qu'accepter le projet de résolution présenté par le Conseil administratif dans la PR-56 équivaut à refuser le concept; ils s'abstiendront alors pendant le vote. D'autres pensent qu'il est possible d'accepter la résolution sous réserve d'amendements présentés en séance plénière. Finalement, la résolution est acceptée par 8 oui et 4 abstentions. Elle est la suivante:

### *PROJET DE RÉSOLUTION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la synthèse effectuée par l'administration;

vu les conclusions présentées,

approuve la prise de position élaborée par le Conseil administratif le 10 mai 2000 dans le cadre de la procédure de consultation des communes sur le projet de concept cantonal de la protection de l'environnement.

*Premier débat*

**M<sup>me</sup> Michèle Künzler** (Ve). Monsieur le président, au nom de presque tous les groupes, j'ai déposé un amendement qui modifie le projet de résolution de la proposition comme suit:

*Projet d'amendement*

«LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la synthèse effectuée par l'administration;

*vu les remarques du Conseil administratif présentées dans les conclusions de son rapport,*

*donne un préavis favorable au projet de concept cantonal de la protection de l'environnement et s'engage résolument pour la mise en œuvre de projets pratiques contenus dans le concept de la protection de l'environnement.»*

En effet, il nous semblait que la conclusion du Conseil administratif était pour le moins confuse, puisque à la commission nous avons eu de la peine à savoir si elle débouchait sur un oui ou sur un non. Finalement, nous pensons que ce qui est important, c'est de s'engager enfin, de suivre ce concept de protection de l'environnement, même s'il y a des choses à améliorer, notamment au niveau de la mobilité. Mais il faut souligner aussi l'importance du travail qui a été accompli aussi bien par le Canton que par la Ville. Cela nous montre l'ampleur du travail qu'il reste à faire.

C'est pour cela que nous vous engageons à voter maintenant ce concept, avec les remarques du Conseil administratif que nous ne partageons pas tous, mais l'important est d'aller de l'avant.

**M. Jean-Pierre Lyon** (AdG/SI). La commission de l'aménagement et de l'environnement a très bien étudié cet objet assez complexe par rapport aux documents qui y étaient joints. On peut dire qu'il s'agit de documents importants pour l'environnement, pour la vie du canton et des communes.

Lors de la discussion en commission, il n'y a pas vraiment eu d'opposition ou d'éléments contraires à cet objet, mais plutôt des remarques. J'ai regretté, et vous le verrez dans le débat qui aura lieu ce soir – que M. le président va gérer le mieux possible – que, dans la résolution du Conseil administratif, on essaie de mettre les deux documents de l'Etat sur l'environnement un étage en dessous, cela parce

qu'on est encore obnubilé par l'affaire de la fusion Ville-Etat. Par rapport aux discussions que nous avons eues, on nous a fait comprendre que tout ce que le Canton examinait et qui aurait des répercussions au niveau communal n'était pas à considérer comme très important, que c'était presque la Ville de Genève qui était le concept de cette affaire.

Au niveau de la commission, j'ai ressenti un certain encouragement et une certaine discipline pour prendre conscience de cet objet et l'accepter. Certaines personnes auraient aimé que la résolution mentionne que nous entrions en matière sur les deux documents sur l'environnement et, ensuite, que la Ville fasse une liste de remarques par rapport à tel ou tel élément, au niveau de la construction, du bétonnage, etc. Mais on a eu le sentiment qu'il fallait dire que l'Etat s'occupe de ses affaires et que nous étions assez grands pour nous occuper des nôtres. Cela, je l'ai un peu regretté, mais nous étions pressés, parce qu'il fallait voter ce soir cette proposition et qu'il y a eu un rapport oral de M<sup>me</sup> la rapporteuse, que je remercie, parce que cela a été fait à la vitesse grand V. Je regrette donc que nous n'ayons pas eu le courage de transformer la résolution et de dire: «Nous entrons en matière sur les projets, mais il faut que le Conseil administratif fasse ressortir les points nous concernant.»

Voilà, Monsieur le président, le groupe Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) accepte ce projet, mais, pour ma part, ce n'est pas avec enthousiasme, parce que j'aurais aimé qu'il y ait une collaboration plus chaleureuse entre Canton et communes.

**M. Sami Kanaan (S).** Je serai bref, car je rejoins les remarques des préopinants pour dire que le concept cantonal est un premier pas, mais que l'on peut faire mieux. Nous avons cosigné l'amendement déposé par le groupe écologiste, qui, en quelque sorte, formalise la résolution du Conseil municipal de soutien à ce concept, intégrant bien sûr les remarques du Conseil administratif et celles faites en commission.

Je profite de l'occasion pour remercier la rapporteuse pour son rapport oral très clair et limpide, qui nous permet de rattraper, en quelque sorte, le fait que le rapport PR-56 A ne figure pas à l'ordre du jour.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** En ce qui concerne le groupe libéral, il soutiendra également l'amendement présenté par M<sup>me</sup> Künzler, pour les motifs qui ont été évoqués par elle. Pour le groupe libéral, il est clair qu'un concept général d'aménagement est quelque chose de fondamental, d'essentiel, dans une cité, ou dans toutes les communes.

Toutefois, pour le groupe libéral, il ne s'agit pas de perdre de vue les priorités par rapport à un concept de défense de l'environnement dans une ville. En fait, il faut aussi se demander quel sens a le mot «environnement», dans la mesure où, de toute façon, une ville n'est pas un lieu sauvage, mais bel et bien un lieu jardiné, que nos espaces verts n'ont de fleurs que celles qu'on y fait pousser et que le rôle de la Ville est par contre, incontestablement, celui de ne pas porter davantage préjudice à l'environnement.

En cela, un certain nombre de remarques qui figurent dans le projet de concept cantonal sont raisonnablement séduisantes, et c'est précisément parce que cet aspect-là a été peu pris en compte par le Conseil administratif dans sa prise de position, qui est raisonnablement théorique ou, pourrait-on dire, même un peu tatillonne sur certains points, que le groupe libéral rejoint le projet d'amendement qui est fait ce soir.

**M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon** (DC). En acceptant le concept cantonal de l'environnement, nous tenons à relever le travail qui a été fourni par le Conseil administratif et le travail extrêmement intéressant qui a été fourni par le Canton. A travers cet exemple, on peut relever que, même s'il y a des points qui ne semblent pas assez affinés, qui pourraient paraître inachevés, voire contradictoires, il y a justement un signe de travail en commun, de complémentarité, et que cela va dans le sens de l'intérêt de la Ville de Genève et d'ailleurs du Canton aussi.

### *Deuxième débat*

**Mis aux voix, l'amendement est accepté à l'unanimité.**

**Mise aux voix, la résolution amendée est acceptée à l'unanimité.**

La résolution est ainsi conçue:

### *RÉSOLUTION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la synthèse effectuée par l'administration;

vu les remarques du Conseil administratif présentées dans les conclusions de son rapport,

donne un préavis favorable au projet de concept cantonal de la protection de l'environnement et s'engage résolument pour la mise en œuvre de projets pratiques contenus dans le concept de la protection de l'environnement.

**4. Résolution de M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez, M. Roger Deneys, M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, MM. Souhail Mouhanna, Christian Zaugg, Alain Marquet, M<sup>mes</sup> Michèle Künzler et Eustacia Cortorreal: «La Ville de Genève soutient l'instauration de la taxe Tobin» (R-22)<sup>1</sup>.**

*RÉSOLUTION*

Considérant:

- la tenue du sommet alternatif de l'Appel de Bangkok à Genève du 22 au 25 juin;
- la tenue du Sommet social de l'Assemblée générale des Nations Unies du 25 au 30 juin;
- que la mondialisation financière aggrave l'insécurité économique et les inégalités sociales;
- que la liberté totale de circulation des capitaux, les paradis fiscaux et l'explosion du volume des transactions spéculatives acculent les Etats à une course éperdue en faveur des gros investisseurs;
- que plus de 1800 milliards de dollars vont et viennent chaque jour sur les marchés des changes à la recherche d'un profit instantané, sans rapport avec l'état de la production et du commerce des biens et services;
- qu'une telle évolution a pour conséquence l'accroissement permanent des revenus du capital au détriment de ceux du travail, la généralisation de la précarité et l'extension de la pauvreté;
- la proposition en 1978 de l'économiste James Tobin, prix Nobel d'économie, de mettre en place une taxe sur les transactions spéculatives sur les marchés des devises, proposition aujourd'hui défendue par l'association internationale ATTAC (Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens) et par de nombreux partis et mouvements politiques;
- que, même fixée au taux minime de 0,1%, la taxe Tobin apporterait au moins 100 milliards de dollars par an, selon les institutions financières internationales;
- que, d'après le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), «40 milliards de dollars par année suffiraient pour financer l'éducation, la santé, la nutrition (...) ainsi que l'accès à l'eau potable pour tous»;
- qu'un appel mondial de parlementaires pour l'instauration de la taxe Tobin a été lancé le 11 avril 2000 à Washington DC,

---

<sup>1</sup> Urgence acceptée, 217.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à s'engager à soutenir toutes mesures visant à promouvoir la mise en place de la taxe Tobin ainsi qu'à demander au Conseil d'Etat et au Conseil fédéral sa mise en œuvre au niveau national et international.

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S).** Permettez-moi d'abord de remercier le Conseil municipal d'avoir voté l'urgence pour le traitement de cette résolution. En effet, s'il y a urgence, il s'agit bien ici d'une urgence symbolique, et nous savons que parfois, dans la vie politique, les symboles prennent une importance particulière. Ce qui est certainement le cas aujourd'hui, puisque notre ville, après avoir accueilli le sommet alternatif de l'Appel de Bangkok, accueille cette semaine le Sommet social de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi qu'un forum parallèle destiné aux organisations non gouvernementales (ONG) et au public.

Vous me permettrez de rappeler brièvement quelques chiffres qui à eux seuls démontrent que ces diverses réunions ne concernent pas que la Genève internationale, mais bien également tous les citoyens et citoyennes de notre ville. Sur 6 milliards d'êtres humains, une personne sur cinq ne mange pas à sa faim, 1,3 milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, 800 millions n'ont pas accès aux services de santé, 33 millions sont contaminés par le virus du sida, 850 millions sont analphabètes, 3 milliards gagnent moins de 2 dollars par jour. Face à cette situation insoutenable, les discussions qui se déroulent à Genève peuvent paraître dérisoires et, pourtant, il nous apparaît plus que jamais essentiel que les Etats, les villes, les organisations internationales et les ONG, ainsi que les mouvements alternatifs travaillent ensemble à élaborer des propositions pour lutter contre une société mondiale injuste, meurtrière, indéfendable.

Dans ce contexte, nous soutenons et sommes très heureux des prises de position du Conseil administratif, représenté hier par Manuel Tornare, sur l'établissement d'un budget de coopération des villes de 0,7% de leur budget et sur l'établissement d'un fonds international de solidarité des villes contre la pauvreté. Nous nous réjouissons de voir arriver des propositions concrètes au Conseil municipal.

D'autre part, nous souhaitons rappeler – et c'est là l'objet de cette résolution – qu'actuellement les villes et les Etats ont de plus en plus de difficulté à faire face à la mondialisation de l'économie et que, même s'il est de leur responsabilité d'assumer la solidarité internationale, leurs moyens semblent bien souvent dérisoires face aux besoins mondiaux et face aux milliards de l'économie privée. C'est pourquoi il nous semble aujourd'hui très important de nous prononcer en faveur du soutien à la taxe Tobin, car cette taxe pourrait concrètement, enfin, donner des vrais moyens à la solidarité mondiale.

Comme vous l'avez lu dans les considérants de la résolution, la taxe Tobin, telle que proposée par l'économiste, Prix Nobel d'économie, James Tobin, est une taxe sur les transactions financières. Selon les estimations des économistes, elle pourrait rapporter 100 milliards par année, alors que, selon le Programme des Nations Unies pour le développement, 40 milliards par année suffiraient pour financer l'éducation, la santé, la nutrition ainsi que l'accès à l'eau potable pour la population mondiale.

L'instauration de la taxe Tobin rassemble aujourd'hui des mouvements du monde entier. Un appel mondial de parlementaires a été lancé en avril aux Etats-Unis afin que les parlements du monde entier puissent prendre position sur cette proposition. C'est pour répondre à cet appel, dans le cadre du Sommet social, que nous avons présenté cette résolution en urgence hier après-midi.

Concernant l'intervention faite hier par M. Pattaroni sur l'annulation de la dette des pays pauvres, je la soutiens entièrement. Si nous ne l'avons pas intégrée dans cette résolution, c'est simplement que cette dernière voulait répondre strictement à l'appel mondial des parlementaires. Mais il me semble tout à fait cohérent que notre Conseil municipal puisse également demander au Conseil administratif de soutenir auprès du Conseil fédéral une position demandant l'annulation de la dette des pays pauvres. Les socialistes feront volontiers avec M. Pattaroni une telle résolution.

A ceux qui pensent, comme le disait hier M. Pierre Muller, que notre discussion sur la taxe Tobin allait effrayer les personnes prenant part au Sommet social, je voudrais leur lire une citation de M. John Langmore qui est l'expert de l'ONU chargé notamment de l'organisation du Sommet social. Il dit à propos du sommet alternatif et de la taxe Tobin: «Je crois que cette mobilisation est en train de créer une pression politique que les gouvernements ne pourront pas ignorer. On l'a bien vu avec la taxe Tobin, grâce à la pression des organisations non gouvernementales, presque tous les pays y sont désormais favorables. La mobilisation des acteurs de la société civile est capitale pour avancer vers une plus grande équité.» Eh bien, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour rejoindre modestement cette mobilisation, les socialistes espèrent que vous accepterez avec nous de renvoyer cette résolution au Conseil administratif, afin que les organisations et les gouvernements aujourd'hui présents dans notre ville entendent notre soutien à l'instauration d'une taxe, qui donnera enfin des moyens à la lutte contre la pauvreté et la misère. Je vous remercie.

**Le président.** Merci, Madame. Pendant votre intervention, nous avons reçu la résolution préjudicielle N° 24, déposée par M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon, MM. Didier Bonny, Philippe Cottier, M<sup>me</sup> Alice Ecuivillon, MM. Jean-Charles

Lathion, Guy Mettan, Robert Pattaroni, M<sup>me</sup> Alexandra Rys et M. Guy Savary; elle est intitulée: «Pour une humanité solidaire: contribution de la Ville de Genève à la suppression de la pauvreté dans le monde». Afin que tout le monde en ait connaissance, je vais la lire et, ensuite, je demanderai qu'on la copie pour qu'elle soit distribuée à l'ensemble du Conseil municipal.

### *PROJET DE RÉSOLUTION PRÉJUDICIELLE*

Considérant:

- l'importance, pour l'avènement d'un monde permettant à tout être humain de vivre dans la dignité, des trois grandes rencontres mondiales qui ont lieu à Genève en ce mois de juin 2000, soit:
  - la session extraordinaire des Nations Unies dite «Sommet social» ou «Copenhague + 5»,
  - la rencontre des ONG (organisations non gouvernementales) organisée par la Confédération dans ce cadre, dénommée «Geneva 2000 Forum»,
  - le sommet alternatif dit de l'«Appel de Bangkok»;
- les divers moyens envisagés pour atteindre ce but, parmi lesquels:
  - la réduction puis la suppression de la dette publique des pays n'étant pas en situation de la rembourser à court et moyen terme,
  - la collaboration entre les diverses organisations spécialisées de l'ONU, afin d'aboutir à une convergence et une complémentarité de leurs actions permettant d'assurer un développement durable de la planète visant, notamment, la suppression de la pauvreté dans le monde,
  - l'introduction de la taxe Tobin;
- la pertinence pour la Ville de Genève d'apporter une contribution concrète à la mesure de ses compétences et moyens,

le Conseil municipal de la Ville de Genève apporte son plein soutien à la création d'un fonds international de solidarité, proposé par le Conseil administratif de la Ville de Genève dans le cadre du 2<sup>e</sup> Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté, qui a eu lieu lundi 26 juin 2000, à Genève.

**M. Robert Pattaroni (DC).** Monsieur le président, vous noterez que nous sommes de plus en plus dans un monde où la rapidité est reine. Cela a pour conséquence que, face à des objets déposés en urgence hier soir, étant donné que, malheureusement, plusieurs d'entre nous se doivent de travailler la journée, c'est assez difficile d'arriver à temps pour contribuer à la discussion de manière posi-

tive. Suite à ce qui a été dit hier soir, notre groupe a considéré qu'il valait la peine de déposer une autre résolution. Comme vous avez pu l'entendre, je crois que ce qui a été exprimé rend bien compte de notre intention.

J'ai trois remarques à faire. Premièrement, une chose m'échappe et aucun de mes collègues n'a pu me répondre. Cette proposition faite hier, concernant une contribution de la Ville pour lutter contre la pauvreté dans le monde, je ne sais pas si on peut l'attribuer au Conseil administratif ou au magistrat Tornare. De toute façon, il ne s'agissait en aucune manière pour moi de ne pas rendre, le cas échéant, à Tornare ce qui est à Tornare – je ne vais pas donner les prénoms, c'est une habitude qu'on prend en commission.

Deuxièmement, dans le fond, si nous avons travaillé correctement, nous aurions voulu proposer ce texte à tous. Il ne faudrait pas le prendre pour un texte que nous voulons pousser en avant, mais j'ai commencé par dire que nous n'arrivons pas à suivre, que cela va trop vite.

Troisièmement, il est clair que pour le début de la discussion et les procédures étant ce qu'elles sont – parfois elles nous font sourire – il nous a paru qu'il fallait commencer par présenter ce texte sous forme de résolution préjudicielle. D'aucuns m'ont fait remarquer que celle-ci est complémentaire à la résolution N° 22; c'est possible.

En ce qui me concerne, je l'ai dit et j'insiste sur ce point, c'est ma conclusion: quand on voit un peu les dérives de certains débats qui ont lieu même au-delà de notre Conseil, mais dans la même salle, où on n'en finit plus d'élargir – pour le moment, on s'en tient à la planète, car on ne peut pas aller plus loin; mais, après-demain, on va sûrement élargir au-delà de la planète – il nous semble que, si nous voulons être judicieux et crédibles, il faut faire, comme l'a fait très correctement le Conseil administratif, une proposition qui soit dans nos mains, que nous puissions gérer, qui ait un impact et qui puisse être reçue ailleurs comme étant une chose vraie.

Je rappelle, je l'ai déjà dit hier, que la taxe Tobin, à laquelle je suis personnellement attaché d'un point de vue intellectuel, économique et social, c'est plutôt un rêve qui se fait à partir d'une seule ville comme Genève, même à partir d'un pays et, si on voulait continuer, à partir d'un continent... quand on lit – comme vous l'avez sans doute lu vous-même, Monsieur le président, dans le *Temps* d'aujourd'hui – la liste des quinze pays, dont le Liechtenstein, qui peuvent jouer, faire jouer à cache-cache par rapport aux capitaux! Alors, dans le domaine de l'économie, qui est difficile, puisqu'il ne s'agit pas d'une science, il faut être aussi réaliste que possible, d'où l'immense réticence envers cette proposition de faire semblant qu'on va imposer la taxe Tobin à partir de cette salle. En réalité, ce n'est qu'un peu de rêve qu'on distribue et cela ne va rien faire avancer, alors que la

contribution de la Ville, exprimée hier devant une assemblée par le magistrat Tornare, est quelque chose de concret. Je vous propose donc d'ouvrir la discussion sur cette base-là.

**Le président.** Monsieur Pattaroni, j'aimerais que vous me précisiez si votre résolution préjudicielle vient en complément de la résolution N° 22 ou si elle la remplace.

*M. Robert Pattaroni.* A l'origine, il s'agissait d'un remplacement de la résolution N° 22, mais la procédure a eu pour effet que notre résolution préjudicielle est venue en parallèle.

**Le président.** Elle vient donc en complément; aussi, je ferai voter la résolution N° 24, puis la résolution N° 22.

#### *Préconsultation sur la résolution préjudicielle*

**M. Alain Marquet (Ve).** Monsieur le président, je suis un peu inquiet de la suite de la procédure, car on se retrouve avec deux objets, dont l'un est urgent, et l'autre consiste en une résolution préjudicielle qui arrive maintenant et qui ne nous paraît pas forcément avoir la même urgence; de plus, le souci du doublon risque de se poser par la suite. C'est la raison pour laquelle je m'exprimerai uniquement sur le caractère préjudiciel de la résolution, me réservant le droit d'intervenir plus à fond sur la résolution elle-même ultérieurement, puisque je m'étais déjà inscrit pour cela...

**Le président.** Monsieur Marquet, le caractère préjudiciel de la résolution ne fait aucun doute.

*M. Alain Marquet.* Vous considérez déjà cette résolution préjudicielle comme pertinente. Vous considérez donc qu'elle est urgente et vous décidez vous-même de l'urgence pour en discuter maintenant...

**Le président.** Non, l'urgence concernait votre texte, à savoir la résolution N° 22, et elle a été reconnue hier. Quant au caractère préjudiciel de la résolution N° 24, il ne fait aucun doute, nous ne le soumettrons donc pas au vote.

*M. Alain Marquet.* D'accord, je vous remercie, Monsieur le président. Effectivement, je considère la résolution préjudicielle plutôt comme complémentaire. Comme l'a dit M. Pattaroni en le présentant d'ailleurs tout à l'heure dans son intervention, elle a un impact qui est très local, qui est louable, certes, et je reconnais là la pertinence de la bonne volonté de M. Pattaroni de progresser en direction d'une plus grande justice sociale.

Par contre, pour nous, l'avantage que nous voyons à la taxe Tobin et qui fait que nous voulons vraiment la soutenir, peut-être de façon préférentielle, c'est qu'il s'agit d'une structure universelle qui permettrait d'agir à tous les niveaux. Nous parlons suffisamment dans cette enceinte de l'aura et de l'importance des décisions prises par la Ville de Genève pour que le soutien effectif de notre collectivité à la taxe Tobin puisse être pris en compte par l'ensemble du monde. La taxe Tobin, c'est un peu une Arlésienne dont on nous a beaucoup parlé et, comme toute Arlésienne, évidemment, on ne la voit guère. On l'a beaucoup promise aux gens du Sud, aux plus démunis de cette planète, mais on ne leur a toujours pas donné grand-chose.

On pourrait craindre effectivement aussi un doublon avec le fameux 0,7% dont a parlé M<sup>me</sup> Keller tout à l'heure, qui avait été proposé par les organisations internationales, afin que les collectivités l'intègrent dans leur budget, ce 0,7% qui devait servir à l'aide entre le Nord et le Sud. Je ne crois pas qu'il s'agit de doublon, puisque ce projet a fait long feu et que les collectivités qui appliqueraient réellement ce 0,7% sont vraiment peu nombreuses dans le monde.

Pour nous, le concept de la taxe Tobin a trois qualités: il a une fonction régulatrice, il est modeste et, surtout, il est solidaire. Ce concept a une fonction régulatrice, car il permettrait, s'il était appliqué, de rééquilibrer le rapport entre le Nord et le Sud, rapport dont nous savons tous qu'il souffre d'un grave déséquilibre. Il est modeste, car il se base sur un très faible pourcentage et seul l'immensité de la masse monétaire en mouvement chaque jour est à même de lui donner sa puissance et sa force. Enfin, il est surtout solidaire, car il est explicitement un moyen clair pour les pays les plus riches d'intégrer dans leur politique et dans leur budget une prise en compte de la réalité de notre monde et pas simplement des termes qui seraient énoncés dans des discours élogieux, beaux et certainement ravissants à écrire.

Avec la taxe Tobin, on entre dans les faits et on touche l'argent qui est, comme vous le savez, Monsieur le président, le nerf de la guerre. C'est la raison pour laquelle nous vous recommandons d'accepter la résolution N° 22.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Nous devons donc parler de deux sujets qui ne sont pas tout à fait semblables, mais qui se chevauchent. Je commencerai par

la résolution préjudicielle, puisque c'est encore le nom que nous lui accordons, pour observer s'il y a lieu de créer un fonds international de solidarité. Or j'ai souvenir que nous avons eu un débat budgétaire, il y a de cela dix-huit mois, à l'occasion duquel nous avons déjà créé ce fonds de solidarité, qui ne s'est pas révélé d'une grande efficacité, notamment parce que le Conseil administratif, qui avait la responsabilité de définir le règlement de ce fonds de solidarité, ne l'a jamais réalisé.

Néanmoins, j'aimerais surtout dire que, concernant la solidarité, la Ville n'a jamais manqué une occasion d'être solidaire. Chaque fois que, dans le vaste monde, qui est encore le nôtre, il y a eu des incidents qui ont requis un apport financier ou un apport logistique, nous avons vu la Ville de Genève ouvrir immédiatement son porte-monnaie pour apporter un soutien concret, cela même alors que les finances publiques municipales étaient particulièrement mauvaises. Cette remarque pour dire que je ne crois guère à l'intérêt d'un fonds, car un fonds est pour beaucoup une obligation de dépenser. Vouloir être solidaire, vouloir combattre la pauvreté, comme nous l'avons entendu jusqu'à maintenant, commande d'identifier des projets. Or, en ce qui concerne l'aide internationale sociale de la Ville, pour l'essentiel, il s'agit de contribuer à un fonds général. Le magistrat d'il y a une législature, lorsqu'on l'interrogeait à la commission des finances sur le contenu précis de chacun des objets concernés, était incapable de répondre, en précisant effectivement qu'il s'agissait d'une coopération globale.

Cette démarche revient à dire qu'un fonds, pour nous, les libéraux, n'est plus crédible; par contre, comme par le passé, nous serons enthousiastes à soutenir ici des projets concrets, plus spécifiquement orientés pour lutter de manière générale contre la pauvreté.

En ce qui concerne la proposition des socialistes d'instituer la taxe Tobin, c'est apparemment ce qu'on pourrait appeler, comme la *Tribune de Genève* le dit aujourd'hui, une fausse bonne idée. La taxe Tobin a effectivement valu le Prix Nobel d'économie à son auteur et, à ce titre-là, il faudrait être un peu arrogant pour en critiquer le principe. Le principe est généreux, l'objet est intelligemment conçu et, *a priori*, on devrait pouvoir faire l'unanimité sur la taxe Tobin. Pourtant, cette unanimité est très improbable pour des raisons diverses. D'abord, parce que, si la taxe Tobin est unique à travers le monde, Genève n'a pas vocation à l'instaurer chez elle. Elle a vocation peut-être, à entendre les socialistes, à militer pour que le monde entier l'instaure. Si la taxe Tobin a effectivement une volonté d'être universelle, le monde, lui, n'est pas une entité unique.

Le monde est composé de puissances démocratiques et de puissances dictatoriales. Par exemple, nous voyons aujourd'hui qu'un des pays où la souffrance due à la pauvreté est la plus grande du monde, l'Irak, fait l'objet d'un boycott international. Il en résulte que si, par hypothèse, la taxe Tobin pouvait être prélevée en

cas de transactions, pas un franc ne serait versé à cette nation pour l'unique raison qu'elle est au ban de l'unanimité. Le même schéma serait également applicable à quelques républiques de l'ex-Yougoslavie qui, à leur tour, font l'objet d'un boycott international, tout en ne manquant pas d'émarger au rang des nations les plus pauvres. Il faut alors comprendre que dans un monde qui n'est pas unique l'instauration d'une taxe unique procède d'une impossibilité.

Deuxièmement, à quoi cette taxe va-t-elle effectivement aboutir? On le sait bien, elle va renouveler, à l'échelon universel, les trésors de guerre d'un certain nombre de fausses démocraties ou de vraies dictatures. Finalement, qu'allons-nous implicitement faire? Eh bien, nous allons implicitement gonfler les montants d'épargne accumulés dans un certain nombre de paradis fiscaux, cités à l'instant par M. Pattaroni.

La logique de la taxe Tobin est incontestablement merveilleuse, si seulement c'était aussi facile, mais le résultat, quant à lui, n'est pas garanti, loin s'en faut. Le risque de voir la pauvreté s'accroître et l'argent envoyé au Sud renvoyé immédiatement au Nord, pour être, diront certains méchants, accumulé dans quelques banques suisses, a quelque chose d'extrêmement probable. A partir de là, je crois qu'il y a lieu de ne pas rêver et de rechercher des solutions en matière de lutte contre la pauvreté qui ne procèdent pas du tour de passe-passe ni du miracle des colombes qui sortent des chapeaux des magiciens. L'idée est bonne; cela dit, elle conduit à une impasse.

Mais, autour de cette idée qui est bonne, il y a la reconnaissance de la nécessité de la lutte contre la pauvreté et, effectivement, poursuivons la réflexion plutôt que de nous accrocher à un élément qui est voué à la mort, à peine a-t-il été prononcé. C'est la raison pour laquelle les libéraux, quoique comprenant l'effort de solidarité international que les socialistes formulent dans leur résolution, ne pourront pas soutenir cette dernière.

**M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI).** Suite au débat qu'il y a eu hier soir concernant l'urgence de la résolution N° 22, je pensais que tout le monde était conscient de l'importance du problème traité, qu'il y avait une totale solidarité et que le vote de ce soir serait une confirmation de cela. Cette résolution, M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez l'a développée et très bien détaillée. Je suis alors étonné que le Parti démocrate-chrétien vienne avec une résolution préjudicielle, qui est une espèce d'amendement; a-t-il peur de ne pas figurer au nombre des signataires de la résolution N° 22?

Je me demande si vous avez lu l'invite de la résolution N° 22; celle-ci «invite le Conseil administratif à soutenir toutes mesures visant à promouvoir la mise en

place de la taxe Tobin ainsi qu'à demander au Conseil d'Etat et au Conseil fédéral sa mise en œuvre au niveau national et international»... donc d'apporter un soutien aux pays où il y a vraiment de la pauvreté et aux pays qui ne sont même pas en voie de développement. Je pensais que, ce soir, nous serions tous unis pour confirmer notre adhésion à cette résolution, mais je m'aperçois que non. Une résolution préjudicielle est déposée, etc.

Je ne sais pas si vous avez suivi l'affaire du Sommet social; moi, habitant à côté d'Uni-Mail, j'ai pu voir qu'il y a eu des réunions à ce sujet. Cela regroupe donc un grand nombre de personnes, et un slogan a été lancé pour la séance extraordinaire des Nations Unies sur le développement social; des affiches ont été posées un peu partout mentionnant: «A chacun sa chance, l'ONU y travaille.» Je pense que notre résolution ce soir sert à apporter un soutien, parce qu'il y a des gens qui sont concernés par cela; le secrétaire général s'est engagé avec les autorités cantonales pour, justement, promouvoir tout cela.

Sans être contre la résolution préjudicielle – je ne comprends pas M. Pattaroni – je voyais une autre conception se dégager au niveau du travail. En effet, la résolution N° 22 est claire, elle donne au Conseil administratif un soutien pour qu'il s'engage, peut-être même plus loin que ce qu'on espère. Mesdames et Messieurs, le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) votera la résolution N° 22, dont l'urgence a été débattue hier soir. Ceux qui désirent voter cette sorte d'amendement qu'est la résolution préjudicielle peuvent le faire!

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, nous discutons donc de la résolution N° 22 proposant la taxe Tobin. Vous en avez voté l'urgence et, personnellement, à titre tout à fait individuel – je ne sais pas ce qu'en pensent mes collègues – je partage la position développée concernant la taxe Tobin. Ensuite, il y a la résolution préjudicielle du groupe DC, que je salue. Je remercie ceux qui, parmi le groupe DC, ont assisté hier à la journée de l'ONU sur la pauvreté, en particulier M<sup>me</sup> von Arx-Vernon.

Pour répondre au conseiller municipal Froidevaux, je dirai qu'il faut savoir que, contrairement à ce qui s'est passé sous l'ancienne législature, il y a maintenant un règlement – que vous allez recevoir – sur la coopération humanitaire, l'aide technique et le droit des personnes, qui définit les travaux de la Délégation à la coopération. Cette délégation, politique horizontale que nous avons souhaitée dans notre discours de législature, est une délégation formée du maire, du vice-président et du chef du département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement qui la préside. Cette délégation, Monsieur Froidevaux, va s'appuyer sur ce nouveau règlement et la décision du Conseil administratif d'opter pour 0,7% du budget d'ici 2002 pour la coopération.

En ce qui concerne le fonds international de solidarité, que j'ai proposé au nom du Conseil administratif les 3, 4 et 5 avril, au CICG (Centre international de conférences de Genève), lors du deuxième Forum de l'Alliance des villes contre la pauvreté, nous en avons discuté hier pendant une journée; il y avait une centaine de représentants des municipalités du Nord et du Sud. Ce fonds va se consacrer à la coopération dite «décentralisée». Qu'est-ce que la coopération décentralisée? Cela n'est plus la coopération telle qu'on la concevait depuis la dernière guerre mondiale, coopération souvent néocolonialiste pour certains. Cette coopération faisait que des équipes, des associations, des groupements, des Etats arrivaient dans le Sud avec des techniciens imposant des savoir-faire sans tenir compte des énergies locales. La coopération décentralisée tient compte des institutions locales démocratiquement élues, ce qui donne vraiment un rendement plus efficace. Ce que nous voulons, c'est apporter tout le savoir-faire d'une municipalité comme la nôtre à des villes du Sud et même parfois du Nord; hier, la Ville de Dublin nous a demandé de l'aide, parce que certains quartiers étaient dans un état de pauvreté que la municipalité n'arrivait plus à contrôler. Le fonds international de solidarité sera destiné à faire en sorte que des villes puissent s'unir pour avoir plus d'efficacité.

Bien sûr, nous y perdons peut-être en lisibilité, au niveau du label de la Ville de Genève. Mais je crois que, pour le bien des plus démunis, des plus pauvres, il convient de s'unir. Nous avons rencontré, depuis le mois d'avril, Raymond Barre, le maire de Lyon. Nous avons le concours de M. Bernard Stasi, maire d'Epemay, qui est aussi le médiateur de la République française, qui bénéficie de l'appui de réseaux extrêmement importants de maires français, lesquels vont nous aider. Dernièrement, je suis allé à Saint-Denis à un congrès sur la citoyenneté, et le réseau des maires progressistes en France m'est acquis. Le député-maire de Saint-Denis m'a dit qu'il était très enthousiaste concernant la création de ce fonds. Hier, nous avons reçu le soutien du maire de Rome, de Bonn, etc. Bref, M<sup>me</sup> von Arx-Vernon pourra vous le confirmer, nous allons vraiment dans le bon sens, dans le sens de la coopération décentralisée, et je pense que c'est ce que vous voulez.

Genève va jouer un rôle pilote dans ce domaine-là. Si nous travaillons correctement, nous pourrions même avoir le secrétariat de ce fonds. Cela remplacera peut-être le départ de la CAMVAL (Coordination des associations mondiales des villes et autorisés locales).

Pour terminer, nous pouvons dire que cette coopération décentralisée, au niveau des lignes budgétaires, ne va pas grever le budget – Monsieur Froidevaux, je tiens à vous rassurer – parce que celles-ci existent en grande partie. Nous serons donc pragmatiques et essaierons de ne pas tomber dans un idéalisme qui a été celui de l'après-Copenhague et qui, malheureusement, comme vous le savez, n'a pas donné beaucoup de résultats.

**Le président.** Nous votons tout d'abord sur la résolution préjudicielle, qui vous a été distribuée et dont vous avez pu prendre connaissance, qui, si elle est adoptée, viendra en complément de la résolution N° 22 dont nous avons voté l'urgence hier. Madame Keller Lopez, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S).** Excusez-moi, Monsieur le président, je n'ai pas bien compris, parce que, auparavant, vous avez considéré que la résolution N° 24 n'était pas préjudicielle, puisqu'elle ne porte pas sur le même contenu que la résolution N° 22. Est-elle maintenant quand même préjudicielle?

**Le président.** Pas du tout, Madame. J'ai dit que nous ne votions pas sur le caractère préjudiciel de la résolution N° 24, parce qu'il n'y avait aucun doute à ce sujet. Le règlement est formel sur ce point. Le caractère préjudiciel est donc acquis et, maintenant, nous votons le texte.

Mise aux voix, la résolution N° 24 est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Elle est ainsi conçue:

### RÉSOLUTION

Le Conseil municipal de la Ville de Genève apporte son plein soutien à la création d'un fonds international de solidarité, proposé par le Conseil administratif de la Ville de Genève dans le cadre du 2<sup>e</sup> Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté, qui a eu lieu lundi 26 juin 2000, à Genève.

**Le président.** Nous passons maintenant au vote de la résolution N° 22.

Mise aux voix, la résolution N° 22 est acceptée à la majorité (opposition du Parti libéral et quelques abstentions).

Elle est ainsi conçue:

### RÉSOLUTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à s'engager à soutenir toutes mesures visant à promouvoir la mise en place de la taxe Tobin ainsi qu'à demander au Conseil d'Etat et au Conseil fédéral sa mise en œuvre au niveau national et international.

**5. Résolution de MM. Olivier Coste, Jean-Charles Rielle, M<sup>me</sup> Michèle Künzler, MM. Alain Marquet, Jacques Mino, M<sup>mes</sup> Marie Vanek, Marie-France Spielmann, M. Didier Bonny et M<sup>me</sup> Michèle Ducret: «Solidarité avec les gens du voyage» (R-23)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE RÉSOLUTION*

Conscient que les forains et gens du voyage doivent pouvoir vivre dans des conditions décentes et salubres, mettant ainsi fin à une situation provisoire qui dure depuis plus de trente ans, lorsqu'ils durent quitter leur lieu d'accueil précédent de la Queue-d'Arve;

certain qu'une solution positive à ce problème ne peut être trouvée que par une synergie et une volonté de toutes les collectivités du canton, dont la Ville de Genève, sur le territoire de laquelle les forains ont vécu durant des décennies,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en œuvre, sans délai, une recherche de solutions au relogement des forains, en initiant une concertation cantonale pour dresser un inventaire de tous les terrains possibles permettant leur accueil futur dans des conditions décentes.

**M. Olivier Coste (S).** Qui se souvient encore, en regardant un match de hockey, en se prélassant au bord de la piscine des Vernets ou en utilisant les installations sportives de la Queue-d'Arve que, jusqu'au milieu des années 60, les forains habitaient à cet endroit sur un terrain de la Ville. C'est pour construire ce complexe sportif, dont bénéficient tous les habitants de la ville et des alentours, que l'on a déplacé les gens du voyage sur un terrain mis provisoirement à leur disposition à Versoix. Mais, comme toute situation provisoire qui se respecte à Genève, leur situation dure depuis trente-cinq ans! En outre, c'est aussi pour garder intactes les potentialités d'une extension future d'un centre sportif que des habitants de Versoix leur ont refusé, ce week-end, un terrain plus convenable.

J'apprends à mes élèves la linéarité de la chronologie, et ils classent les bouts de papier où sont inscrits les événements en fonction de leur date sur une ficelle tendue en travers de la classe. Mais, ici, j'ai l'impression que, comme en d'autres occasions, la ligne du temps fait une boucle et vous savez que les boucles, parfois, deviennent des nœuds, comme à Emmen. Le but de cette résolution urgente est d'éviter un nœud supplémentaire, sachant que les nœuds sont gourmands en temps, en énergie et en argent. C'est aussi l'occasion de montrer notre solidarité

---

<sup>1</sup> Urgence acceptée, 246.

avec ces personnes, puisqu'on ne parle plus des droits de l'homme maintenant, mais de plus en plus des droits de la personne, afin que celles-ci ne deviennent pas personne, c'est-à-dire des personnes qu'on oublie.

Les forains animent nos rues, nos places à chacune de nos fêtes. Que seraient les promotions, les fêtes de Genève ou de fin d'année sans eux? Ils méritent mieux que la place dévolue aux décors de théâtre à la fin d'un spectacle, rangés au fond d'un hangar où, pour eux, au fond d'un terrain inondable.

Je ne veux pas refaire le débat que nous avons eu au sujet d'Emmen, puisque j'y vois une certaine analogie avec le résultat du référendum du week-end dernier. Ici, ce rejet concerne essentiellement des familles suisses, vivant par choix autrement que la majorité. Nous devons nous insurger contre toute forme d'intolérance, même lorsqu'elle se cache derrière des motifs aussi honorables que la préservation d'un terrain de sport: «Le muscle avant le cœur» ne doit pas devenir une nouvelle devise.

Montrons qu'à Genève, même si nous n'avons pas de solution concrète toute faite, nous avons du cœur. Demandons au Conseil administratif de mettre en place un groupe de concertation cantonale pour dresser l'inventaire des solutions possibles, dans toutes les communes genevoises, y compris la nôtre, ou sur des terrains appartenant à des collectivités genevoises, même hors du canton. Peut-être ce groupe de travail n'aboutira-t-il pas à une solution unique de rechange, mais à des solutions plus restreintes, disséminées. On pourra certainement trouver des lieux de vie et d'autres moins confortables où les forains pourront garer leur matériel de fête. Montrons notre solidarité envers les forains et les gens du voyage, comme nous avons eu l'occasion de la manifester pour d'autres causes, et comme nous l'avons fait au sujet des résolutions N<sup>os</sup> 22 et 24 que nous venons d'accepter. Je vous remercie de votre intérêt.

**M. Alain Marquet** (Ve). M. Coste vient d'évoquer le syndrome d'Emmen. Je dois dire que j'ai ressenti la même chose lorsque l'information concernant le résultat de la votation sur le territoire de Versoix est tombée dimanche soir. Il appert, une fois de plus, que l'isoloir reste un lieu pratique et privilégié pour que s'exprime le racisme, l'exclusion, la xénophobie et surtout ce que j'appellerai le fascisme ordinaire et quotidien.

Les gens du voyage – c'est d'ailleurs une expression idiote, qui fait illusion, faisant croire à une vie de rêve et de liberté au grand air – sont les deuxièmes victimes de ce syndrome d'Emmen. Je constate, une fois de plus, que la bête brune bouge encore et je tiens à dire que je me battraï jusqu'à mon dernier souffle pour que nous puissions un jour l'exterminer. Monsieur le président, je vous remercie.

Motion: livraisons gratuites pour les usagers des TPG lors des «nocturnes»

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la résolution est mise aux voix; elle est acceptée à la majorité (2 oppositions libérales).

Elle est ainsi conçue:

### *RÉSOLUTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en œuvre, sans délai, une recherche de solutions au relogement des forains, en initiant une concertation cantonale pour dresser un inventaire de tous les terrains possibles permettant leur accueil futur dans des conditions décentes.

## **6. Motion de MM. Roger Deneys et Alain Marquet: «Pour des «nocturnes» en transports publics» (M-87)<sup>1</sup>.**

### *PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que les «nocturnes» précédant les fêtes de fin d'année donnent lieu à un surcroît de trafic automobile vers le centre-ville;
- que les habitantes et habitants de la ville subissent déjà à longueur d'année les nuisances dudit trafic;
- que les transports publics offrent de nombreuses possibilités pour atteindre le centre-ville en soirée;
- que les achats de Noël sont parfois encombrants et donc difficiles à transporter en transports publics,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- mettre sur pied – si possible en collaboration avec les commerçants – un système de livraisons à domicile gratuit pour les usagers des transports publics et les cyclistes lors des nocturnes précédant les fêtes de fin d'année;
- informer les citoyens et commerçants de l'existence dudit système;
- tirer un bilan chiffré de cette expérience.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 157<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4045.

Motion: livraisons gratuites pour les usagers des TPG lors des «nocturnes»

**M. Roger Deneys** (S). Avec la motion N° 87, il s'agit cette fois de ne pas prendre une mesure symbolique, comme à l'occasion du 22 septembre pour une journée sans voitures, mais d'essayer de favoriser l'utilisation des transports publics pour les nocturnes. Vous savez tous que les fêtes de fin d'année sont l'occasion pour de nombreux Genevois de se rendre au centre-ville pour faire leurs achats. Chaque année, les commerçants du centre-ville mettent sur pied des animations et essayent de rendre le centre-ville plus attractif.

Je pense que ces manifestations vont dans le bon sens, ces activités sont tout à fait stimulantes pour l'économie locale, mais, en l'occurrence, on constate, comme durant tout le reste de l'année, que la voiture est malheureusement le moyen de transport le plus utilisé, même si on essaye de favoriser l'usage des transports publics avec des affiches, notamment dans les bus.

Un des handicaps majeurs qui restreignent l'usage des transports publics à cette occasion est, bien entendu, l'achat de cadeaux ou d'autres produits volumineux, car ils sont difficiles à transporter dans un bus ou dans un tram bondé. Pour y remédier, il serait peut-être opportun de mettre sur pied un système de livraison à domicile pour les usagers des transports publics et, pourquoi pas, aussi pour les cyclistes, dans la mesure où ces derniers sont, comme les usagers des transports publics, des citoyens responsables qui minimisent le gaspillage de l'espace.

Dans ce sens-là, il serait intéressant d'informer les commerçants de l'existence dudit système pour les fêtes de fin d'années et, bien entendu, d'en tirer un bilan chiffré afin de savoir combien une telle mesure peut coûter à la collectivité. Mais je vous rappelle que, même si cela coûte quelque chose, c'est aussi une occasion d'accroître le chiffre d'affaires des commerçants et, dans ce sens-là, de renforcer les rentrées fiscales de la Ville de Genève.

### *Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann** (AdG/TP). Monsieur le président, mon intervention ne concerne pas la motion, mais notre ordre du jour. En effet, durant cette séance, j'aimerais que l'on puisse traiter le rapport PR-36 A, concernant notamment le deuxième Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté et qui est inscrit à l'ordre du jour.

**Le président.** Je vous remercie, Madame. Veuillez alors déposer une clause urgente que nous voterons.

La parole est à M<sup>me</sup> Vanek.

Motion: livraisons gratuites pour les usagers des TPG lors des «nocturnes»

**M<sup>me</sup> Marie Vanek** (AdG/SI). Cette motion part d'un bon sens, mais, nous, Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), nous nous sommes toujours battus pour qu'il n'y ait pas de nocturnes, pour que les magasins soient fermés la nuit, étant donné que la nuit est faite pour se reposer. Malheureusement, nous refuserons donc cette motion.

**M. Alain Fischer** (R). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, certaines choses me semblent bizarres. Lorsque, en commission, on entend les motionnaires dire que le travail de nuit dérègle l'horloge biologique des personnes travaillant de nuit et qu'ensuite ceux-ci viennent demander d'organiser des transports publics pour les nocturnes, je ne comprends plus, il faudra m'expliquer.

Enfin, je vois mal comment on peut obliger les commerçants à prendre en charge les livraisons des paquets de leurs clients dans tout le canton. A la limite, qu'on fasse alors une motion claire, avec des chiffres pour dédommager les commerçants, les TPG, comme cela a été fait pour la journée sans voitures. C'est pour cela que le groupe radical s'opposera à la motion N° 87.

**M. Jean-Pierre Lyon** (AdG/SI). Etant concerné par les TPG (Transports publics genevois), puisque j'y travaille, je m'inquiète du coût des mesures proposées. Si les commerçants participent financièrement, collaborent par rapport à l'organisation de ces mesures, je serai prêt à voter la motion dans les deux secondes. Pour toute collaboration, les TPG diront: «Pas de problème», mais il faut savoir que le minibus de Plainpalais-la Jonction – M. le conseiller administratif Ferrazino a même étendu son service au samedi et au dimanche, et les personnes âgées sont contentes – nous coûte 300 000 francs par année! Ensuite, concernant le petit bus de la Vieille-Ville, qui a nécessité certains réaménagements dus aux travaux dans le secteur, il y a eu une discussion et il faudra prévoir aussi des dépenses.

Sachez que les TPG, avec 106 millions de subvention de l'Etat, ne peuvent pas se permettre de jeter l'argent par les fenêtres. La population demande que le nombre de bus augmente. Lorsque les TPG mettent des bus à disposition toutes les huit minutes, il y a des demandes de communes pour que ceux-ci passent toutes les six ou sept minutes. Il faut alors engager des chauffeurs, prévoir des bus en supplément, etc. Cela, c'est la comptabilité.

Je connais M. Deneys, qui se déplace en vélo, qui ne peut pas charger les gros paquets de chez Spengler ou du Bon Génie sur son vélo et qui demande qu'on les lui livre. Je comprends, mais j'aimerais qu'il me dise si les commerçants seraient d'accord de participer aux frais à raison de 50%, la Ville se chargeant du reste.

Motion: livraisons gratuites pour les usagers des TPG lors des «nocturnes»

Quelle est l'estimation de M. Deneys dans cette affaire? S'il peut nous garantir que la Placette, Globus, etc., paieront, je lui dis tout de suite: «Monsieur Deneys, je vous soutiens.» Mais, si c'est uniquement à charge de la Ville, alors, je peux vous dire, Monsieur Deneys, que mon estomac est légèrement noué, parce que je devrais encourager les gens à prendre leur voiture et à se rendre en France, car c'est moins cher!

J'attends les réponses du Conseil administratif pour connaître l'estimation des dépenses qu'engendrerait cette motion, car, avec les pays pauvres, les 155 francs d'aide aux personnes âgées – on est en train de se demander si on va les octroyer – je me pose des questions... Où va-t-on? Concernant les pays pauvres, des pauvres, il y en a aussi ici et on n'entend pas beaucoup de propositions! J'ai lu le rapport PR-36 A de la commission et on en discutera tout à l'heure, après la pause.

**M. Roger Deneys (S).** Je voudrais tout d'abord rassurer M. Lyon, dans la mesure où je fais mes achats de Noël aux Magasins du Monde de la Jonction. En l'occurrence, je n'ai pas besoin d'utiliser les transports publics ni le vélo, j'y vais à pied.

Si j'ai bien compris les propos de M. Fischer, le Parti radical n'a pas bien lu le texte de cette motion, car le mot «obliger», ou le mot «contraindre», n'y figure pas du tout. Il s'agit de mettre sur pied, si possible en collaboration avec les commerçants, un système de livraison à domicile gratuit. La clé de répartition est à calculer entre la Ville et les commerçants.

A titre personnel, je trouve que cette motion, qui inciterait les gens à faire leurs achats au centre-ville lors des fêtes de fin d'année plutôt que de se rendre dans les centres commerciaux à l'extérieur, est intéressante pour l'économie genevoise et je m'étonne que l'Entente ne la soutienne pas.

Pour le reste, je dirai qu'il ne s'agit évidemment pas de soutenir la création de nocturnes supplémentaires, qu'il s'agit explicitement des soirées nocturnes habituelles, fixées chaque année avant les fêtes. Bien entendu, le débat sur les nocturnes est ouvert, mais je trouve, une fois de plus, que le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) fait preuve d'un esprit de Ponce Pilate, car il se cache derrière un autre argument pour ne pas voter quelque chose qui favorise l'usage des transports publics.

**M. Jean-Pierre Oberholzer (L).** La motion N° 87 a au moins le mérite de nous faire un peu réfléchir. Effectivement, les paquets qui nous encombrent lors des nocturnes et quand nous faisons nos courses dans les grands magasins, tout

cela est certes un problème. Nous proposons toutefois un remède un peu différent. Nous pensons que, au lieu de fermer les rues au trafic, comme vous le pratiquez ou que vous espérez pouvoir le faire, de supprimer des parkings, de lutter contre l'extension des parkings existants, au lieu de faire tout cela, il faut fluidifier le trafic! Faisons des parkings de proximité, et je pense que les nuisances diminueront, que les clients des commerces pourront charger leurs paquets, rentrer chez eux contents et ne plus aller en France.

Maintenant, puisque ceux qui ont proposé cela voulaient également, il y a quelques semaines, mettre toute la fonction publique de la Ville à vélo, qu'ils essaient de convaincre les fonctionnaires de la Ville d'attacher une petite carriole derrière les vélos qu'ils vont bientôt recevoir, et que ces derniers fassent les livraisons gratuites pour les citoyens de la ville.

**M. Sami Kanaan (S).** Les réactions de certains groupes par rapport à cette motion, en particulier celle de nos amis de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), qui consiste à dire: «Nous n'aimons pas les nocturnes, par conséquent nous sommes contre la motion» est un peu comme si l'on disait: «On n'aime pas la grippe, alors on ne fait rien contre elle; elle n'existe pas.» Il se trouve que les nocturnes existent, qu'on les aime ou pas. (*Remarque.*) Je ne crois pas que le groupe SolidaritéS et Indépendants ait réussi à les faire annuler. Autant que je sache, il n'y a pas eu récemment d'initiative populaire lancée par ce groupe pour annuler les nocturnes, ou j'ai peut-être raté l'information. Les nocturnes correspondent à un phénomène social qui veut que les horaires de magasins deviennent flexibles.

Dans ce domaine-là, les socialistes ont une position un peu plus réaliste. Nous sommes surtout soucieux de veiller à ce que les salariés de ce secteur travaillent avec des conditions décentes de revenus, d'horaires et ainsi de suite. Pour nous, le problème de livraison part d'une problématique beaucoup plus large. On a beaucoup parlé du trafic pendulaire comme cible principale des mesures de modération du trafic en milieu urbain. Nous, nous mettons en avant un deuxième groupe, composé de ceux qui se déplacent pour faire des achats. On nous dit toujours que les gens vont en France, car là-bas ils peuvent garer leur voiture, ou qu'ils vont dans les centres commerciaux de la périphérie, comme Signy, Chavannes-de-Bogis, etc. Nous aimerions faciliter l'accès au centre-ville et, théoriquement, l'ensemble de l'Entente devrait nous soutenir avec joie et enthousiasme, puisque, d'habitude, elle est très soucieuse de rapatrier les gens en ville.

L'autre solution, et apparemment, implicitement, SolidaritéS la soutient par défaut, en quelque sorte, est intéressante, c'est d'ouvrir des autoroutes vers le centre-ville et des parkings à dix étages, parce que c'est un peu cela fluidifier le

Motion: livraisons gratuites pour les usagers des TPG lors des «nocturnes»

trafic. Nous avons déjà un record absolu européen du nombre de places de stationnement, mais ce record ne suffit pas! Il faut faire un record dans le record, augmenter encore ce nombre de places. On pourrait raser quelques immeubles administratifs dans la Vieille-Ville et faire des parkings. Apparemment, c'est cela la logique du groupe libéral, mais, désolé, on n'y croit pas!

Nous considérons que la convivialité au centre-ville est un meilleur argument pour attirer les consommateurs et les gens qui viennent faire leurs achats. Pour leur enlever une raison tout à fait concrète de venir en voiture au centre-ville, le fait de leur faire livrer les achats à domicile me paraît une bonne solution. D'autant plus, Mesdames et Messieurs, que cela existe déjà en partie et qu'une grande surface comme la Placette offre déjà la possibilité, à un prix extrêmement réduit, de faire livrer à domicile. Il se trouve que c'est une grande surface, elle peut se le permettre sans coordination avec d'autres commerçants.

Notre motion vise à généraliser cette idée. Plus cette possibilité existera, moins les gens auront besoin de venir en voiture en ville. Nous avons choisi les nocturnes comme exemple, comme expérience pilote pour mesurer les effets; idéalement, il faudrait que cela se pratique tout le temps; dès que les magasins sont ouverts, il devrait y avoir un système de livraison pour supprimer le trafic correspondant.

**M. Didier Bonny (DC).** Il y a une chose que je trouve positive dans la motion: plutôt que d'agir par la contrainte, pour une fois cela irait plutôt dans le sens positif de suggérer aux gens de se faire livrer. C'est un état d'esprit un peu différent de celui auquel nous sommes habitués quand nous parlons des problèmes de circulation, d'automobiles et de parkings. A titre personnel, je dois dire que j'en ai assez que la moitié de nos séances soient consacrées à ce sujet-là, car d'autres sujets me semblent pour le moins tout aussi importants.

Cela étant dit, je n'ai peut-être rien compris – c'est possible, mais, le cas échéant, M. Deneys reprendra la parole après moi, je lui fais confiance – mais, d'une part, on veut favoriser les transports publics, c'est très bien, et, d'autre part, les livraisons. Or comment celles-ci vont-elles se faire? Ce sont bien des voitures qui vont aller apporter les livraisons aux clients, ou est-ce que les livreurs vont aussi utiliser les transports publics et, à leur tour, prendre tous les paquets et se promener à la campagne en utilisant les bus? Je ne sais pas, il y a là peut-être une solution miracle, mais il me semble que ce n'est pas de cette manière qu'on va pouvoir diminuer le trafic.

Pour ma part, je trouve qu'il existe un autre moyen de rentrer chez soi. Il ne s'agit pas des transports publics et cela ne va pas aider les commerçants, mais une

Motion: livraisons gratuites pour les usagers des TPG lors des «nocturnes»

autre corporation, c'est-à-dire les taxis. Il est vrai que si l'on va au centre-ville pour dépenser de l'argent afin d'y faire des courses, on peut garder 25 ou 30 francs pour revenir en taxi, puisque, bien sûr, auparavant on aura utilisé les transports publics pour se rendre au centre-ville.

Enfin, dernier argument, et je crois qu'il est de poids, si une collectivité publique, en l'occurrence la nôtre, la Ville de Genève, se met à subventionner les livraisons de ses concitoyens pour amener leurs courses jusqu'à leur domicile, franchement, je crois que, là, le déclin est proche.

**M. Roger Deneys (S).** Je prends la parole pour apporter quelques précisions. D'une part, un système de livraison par camionnette diminue le nombre de véhicules par rapport à des personnes se déplaçant seules dans leur voiture. C'est certain que cela diminue le trafic. D'autre part, M. Bonny a l'air de dénoncer le subventionnement des concitoyens qui viendraient faire leurs achats au centre-ville, mais c'est exactement ce qui se passe quand on veut construire un parking comme le parking de la place Neuve; on est aussi en train de subventionner des personnes qui vont se déplacer et qui vont venir polluer le centre-ville.

En l'occurrence, il s'agit de diminuer le trafic au centre-ville, de proposer une mesure, et non pas de l'imposer. C'est aussi pour cela que cette expérience pourrait être tentée une année; ensuite, elle pourrait être affinée, et je vous invite au moins à essayer cette mesure une année.

**M. Michel Ducret (R).** Pour le réalisme des propositions, le groupe socialiste pourra toujours repasser! D'ailleurs, je suggérerais à M. Deneys, petit entrepreneur plein d'idées, d'ouvrir une maison de livraison pendant la période des fêtes. Il va sûrement faire fortune et il demandera une grosse subvention à la municipalité pour réaliser cela, j'espère pas avec des camionnettes, mais avec des tricycles ou quelque moyen non polluant, voire à cheval. Cela sera extrêmement intéressant.

Que proposent les motionnaires? C'est, effectivement, de mobiliser les fonctionnaires de la Ville de Genève ce soir-là pour qu'ils fassent les livraisons pour les grands magasins. C'est une très bonne idée. D'ailleurs, cela fera moins de clients qui iront en ville en voiture, puisqu'ils seront déjà en ville pour livrer et ils n'iront pas dans les magasins pour effectuer des achats.

Partout, on privatise le service des marchandises et, en l'occurrence, on voudrait municipaliser les livraisons pour le compte des commerces, mais, Mesdames et Messieurs, soyons sérieux! Cette dépense est à la charge des commerçants, pas de la collectivité publique, il ne faut quand même pas exagérer!

Motion: livraisons gratuites pour les usagers des TPG lors des «nocturnes»

De plus, je n'apprécie pas le titre qui laisse sous-entendre que les transports publics ne font rien à l'époque des nocturnes. J'aimerais tout de même rappeler au Conseil municipal que c'est loin d'être le cas, car durant toutes les soirées des nocturnes les horaires sont renforcés; les TPG mettent à disposition, pour les marchandises, un bus consigne au centre-ville, de manière que les gens puissent faire leurs achats dans différents magasins et déposer leurs courses à un endroit fixe pour les retrouver plus tard. Il ne faut pas sous-entendre que les Transports publics genevois ne font rien lors des nocturnes.

Bref, cette motion n'aura quasiment aucun effet; elle ne garantit pas que le service assuré sera profitable à des gens qui utilisent les transports publics. C'est donc tout à fait à côté de la plaque. Sur le plan pratique, ce n'est pas gérable et cela n'apportera rien. Il faut laisser les commerçants s'organiser et, surtout, à d'autres occasions, ne pas les empêcher de faire bien pour que la ville vive. C'est cela le vrai problème.

**M<sup>me</sup> Evelyne Strubin** (AdG/SI). Je n'apprécie pas tellement que, dès qu'on n'est pas de l'avis du Parti socialiste, on se fasse traiter de tous les noms. Vous savez très bien, nous avons assez fait campagne à ce sujet, que nous ne sommes pas pour la création de parkings supplémentaires, pour le lobbying des voitures. Si nous avons refusé cette motion, c'est en premier lieu parce que nous sommes contre les nocturnes. Si maintenant on nous dit: «Les nocturnes existent, il faut faire avec cela», eh bien, non! Si on met en œuvre un train de mesures pour favoriser les nocturnes, cela empêchera qu'on revienne éventuellement en arrière. Or, par respect pour les personnes qui travaillent avec des horaires plus que pénibles, il est inutile d'ajouter les nocturnes à cela. On peut très bien s'organiser autrement pour faire ses courses. C'est notre opinion.

D'autre part, les personnes qui vont se faire livrer devront bien aller en bus pour choisir leurs cadeaux et, de toute façon, elles iront dans les commerces, elles se feront peut-être livrer leurs achats, mais, c'est une fonction qui existe déjà. Il est inutile de faire cette proposition, cela existe déjà, c'est du bouillon pour les morts. De plus, quelqu'un qui ne peut pas tout transporter d'un coup retournera peut-être dans le commerce où il a fait ses achats, sera susceptible de voir quelque chose de supplémentaire, de faire des achats un peu plus importants que ce qu'il avait prévu. Par conséquent, il n'est pas mauvais pour le commerce que les gens se déplacent éventuellement plusieurs fois pour transporter à petite dose leurs colis.

Nous ne soutiendrons définitivement pas ce projet.

**M. Roger Deneys** (S). J'ai juste une précision à demander à l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), parce qu'on ne va pas la faire changer

Motion: livraisons gratuites pour les usagers des TPG lors des «nocturnes»

d'avis. Est-ce que vous pouvez me donner la liste des nombreuses possibilités de livraison qui existent pour les habitants qui viennent faire leurs courses au centre-ville? Cela m'intéresse: les noms, les prix, les conditions. Je vous remercie de me préciser cela.

**M<sup>me</sup> Marie Vanek** (AdG/SI). Pour ne pas prolonger nos débats, je vous prie, Monsieur le président, de transmettre à M. Deneys que je lui transmettrai la liste à la salle des pas perdus.

**M. Alain Comte** (AdG/TP). Je pense avoir bien compris les motionnaires, qui parlaient d'un projet dans le domaine du social. Comme on parle de gros paquets, de paquets encombrants, moi, je pense que les dimensions de ceux-ci sont proportionnelles à la fortune des gens: ceux qui ont les moyens d'acheter de grands paquets ont aussi les moyens de les transporter.

Tout à l'heure, nous avons parlé de la pauvreté dans le monde. Savez-vous, Mesdames et Messieurs, que, à l'heure actuelle, à Genève, il y a des familles qui ne peuvent pas acheter de cadeaux pour leurs enfants? Quelle réponse apportez-vous à ces gens-là?

Concernant la livraison gratuite des paquets, comment allez-vous trier les personnes habitant dans des communes autres que celle de Genève? Faudra-t-il arroser les 400 000 habitants du canton ou est-ce que cela sera réservé uniquement aux habitants de la ville de Genève? Comment allez-vous organiser cela?

*Mise aux voix, la motion est refusée à une large majorité (quelques abstentions).*

**Le président.** J'ai une communication à faire aux commissaires de la commission sociale et de la jeunesse de la part de son président, M. Fischer. Je dois leur annoncer qu'une erreur s'est glissée dans la nouvelle convocation et que la séance a lieu à 18 h 30 et non à 17 h 30 comme indiqué.

**7. Motion de M. Roger Deneys: «Pour des quais sympa le dimanche» (M-88)<sup>1</sup>.***MOTION*

Considérant:

- que les quais sont des lieux de repos et de promenade très prisés des Genevoises et Genevois, ainsi que des touristes;
- que la foule qui s'y presse le dimanche a tendance à déborder des trottoirs devenus trop petits;
- que l'intense circulation rend malheureusement les quais moins conviviaux, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
  - entreprendre toutes les démarches nécessaires pour fermer les quais à la circulation les dimanches d'avril à fin septembre, et si possible encore pour cette année;
  - présenter un bilan complet au Conseil municipal à l'issue de chaque fermeture annuelle.

**M. Roger Deneys (S).** Je regrette que les motions N<sup>os</sup> 85 à 88 aient été déposées les unes après les autres, car cela ne permet pas d'alterner avec un sujet différent, ce qui nous aurait permis à tous de respirer et d'avoir l'impression de parler d'autre chose. Je suis navré. En l'occurrence, l'ensemble de ces motions s'est fait en même temps, car il s'agissait de voir ce qu'on pouvait faire pour cette année et, bien entendu, j'espérais qu'elles soient traitées avant le début de cet été pour que toutes les Genevoises et tous les Genevois puissent profiter des quais le dimanche. Malheureusement, je ne me fais pas beaucoup d'illusions concernant la motion N<sup>o</sup> 88; je n'ai pas le label vert et pas de label non plus de la part de l'Alliance de gauche, puisque je l'ai signée tout seul. Peut-être faudra-t-il revenir avec une autre motion signée par l'ensemble de l'Alternative.

Pour le reste, je pense qu'actuellement la Ville de Genève souffre d'un grave déficit d'images publiques, d'images touristiques qu'il s'agirait de combler avec une mesure spectaculaire, intéressante, dynamique et positive pour les Genevoises, les Genevois et les touristes. Vous n'êtes peut-être pas sans savoir, si vous lisez les journaux, que ce genre de mesures sont prises dans l'ensemble des villes européennes, car, pas plus tard que le 21 juin, dans un journal que vous connaissez peut-être qui s'appelle *Le Monde*, il y avait un article qui s'appelait: «Dans les villes, les rivières oubliées refont surface.» De quoi parlait cet article? Justement,

---

<sup>1</sup> «Mémorial 157<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4045.

de la revalorisation des cours d'eau et de la mise à disposition de ceux-ci au public et aux habitants. Des cours d'eau qui, autrefois, avaient été détruits pour laisser la place aux voitures et qui sont actuellement revalorisés et agrémentés de quais, d'espaces piétonniers et d'espaces mis à la disposition des commerçants.

Dans ce sens-là, une mesure telle que la fermeture des quais le dimanche est une manière de rendre le centre-ville plus attractif, plus sympa, plus agréable pour tous les habitants. Même à Paris, qui, comme le disait un de mes amis il y a peu de temps, est dirigé par la droite la plus bête du monde, les quais sont fermés régulièrement le dimanche et cette mesure est très populaire. Je ne vois donc pas pourquoi cette mesure ne serait pas applicable en ville de Genève. Je suis sûr que les touristes s'en souviendraient bien plus que des embouteillages ou des crottes de chiens.

### *Préconsultation*

**M. Jean-Pascal Perler** (Ve). Les Verts soutiendront la motion N° 88 et proposeront son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Pourquoi soutiendront-ils cette motion? Parce que nous pensons que M. Roger Deney's a beaucoup d'idées; cela en est une pour la beauté des quais, et pourquoi ne pas améliorer un peu le dimanche la qualité de vie des gens qui visitent la rade.

Pourquoi voulons-nous renvoyer cette motion en commission? Parce qu'il y a quand même un petit bémol. En effet, fermer de grandes artères à la circulation pose des problèmes. Certes, cette mesure n'interviendrait pas durant la semaine et ne concernerait pas les bouchons de 7 h ou de 18 h, mais, lorsqu'on ferme des grandes artères à la circulation, il se produit toujours des reports de circulation. Les personnes privilégiées habitant le long du quai Gustave-Ador, le long du quai du Mont-Blanc et du quai Wilson profiteront de cette mesure, mais les autres personnes habitant, par exemple, à la rue des Eaux-Vives ou à la rue Montchoisy souffriront de cette fermeture des quais à la circulation. C'est pour cette raison que nous aimerions pouvoir discuter de cela en commission.

Par ailleurs, nous avons déjà une certaine expérience de la fermeture des quais: lorsqu'il y a les fêtes de Genève, les courses cyclistes et autres. Aussi, à mon avis, c'est une chose qui est tout à fait possible, mais il faut toujours faire attention à ces reports de circulation et j'insiste sur ce point. Nous accepterons donc la prise en considération de cette motion et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

**M. Jean-Pierre Lyon** (AdG/SI). Je remercie l'orateur précédent, car nous avons la même idée: le renvoi de la motion N° 88 à la commission de l'aména-

ment et de l'environnement. Si le Conseil administratif est obligé d'accepter cette motion en fonction du vote de notre Conseil, ce projet va passer dans le troisième ou le quatrième tiroir des oublis.

La première invite de la motion demande d'«entreprendre toutes les démarches nécessaires pour fermer les quais à la circulation les dimanches d'avril à fin septembre», mais, avec le Département de justice et police et des transports (DJPT), on est parti pour des années d'attente des résultats! La Ville de Genève ne peut pas interdire la circulation; elle ne peut même pas mettre un poteau avec l'indication «interdit de circuler». C'est le Grand Conseil et le Conseil d'Etat qui ont cette compétence. Nous proposons donc, par rapport aux habitants des quartiers, au DJPT et au Conseil administratif, le renvoi de cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Suite à certaines remarques des précédents orateurs, je me suis interrogé. Le dimanche, on peut fermer les quais, surtout lorsqu'on a une petite résidence secondaire à Arzier ou en Valais; cela ne gêne pas les personnes qui en possèdent, c'est formidable! M. Deneys ne nous a pas parlé de cela.

Ensuite, concernant l'Europe et les voitures, parlons franchement et je pensais que M. Perler attaquerait le problème: l'affaire du catalyseur. Pour un pays comme la Suisse, plus de la moitié du parc des véhicules est équipé de catalyseurs, alors que, pour un pays comme la France, il n'y a que le 25%. Encore beaucoup de véhicules sont équipés pour l'essence avec plomb; énormément de voitures, de bus fonctionnent au diesel, et on est en train d'étudier la possibilité de les munir de filtres, car la pollution provoquée par le diesel est peut-être encore plus dangereuse que celle de l'essence. Ceux qui connaissent un peu le problème pourraient en parler ce soir et on serait effarés.

On peut aussi s'interroger par rapport aux autres grandes villes d'Europe, comme Rome, qui procèdent à certaines interdictions ou limitations de la circulation, mais il faut se rappeler que celles-ci sont submergées par la pollution due au nombre de voitures. Il ne faut donc pas comparer Genève à ces villes-là, car on est loin d'avoir leur taux de pollution. Si vous travaillez à Paris, vous aurez à subir deux heures de bouchon lorsque vous rentrez du travail! J'ai connu des gens qui disaient: «Oh, deux heures, ce n'est pas grand-chose!» Alors que nous, lorsqu'il y a dix minutes de bouchon sur le pont du Mont-Blanc, nous nous plaignons: «Oh, ça fait suer, il y a un bouchon!», etc. Cela me fait un peu rire, il faut évoluer!

En ce qui nous concerne, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), nous proposons le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement. La renvoyer directement au Conseil administratif, c'est vouloir la déposer dans le tiroir des oublis! On rend même service à celui-ci en proposant le renvoi à la commission de l'aménagement.

**M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon** (DC). La motion N° 88 ne sera pas soutenue par le PDC, parce qu'il la trouve beaucoup trop timide, trop modeste, trop réductrice. Nous voulons un vrai projet pour Genève, et c'est pourquoi je vous invite, Monsieur le président, à consulter la motion N° 105, «Pour des quais sympa... pour toujours», qui est inscrite à l'ordre du jour de nos séances.

**Le président.** Madame, souhaitez-vous que nous traitions la motion N° 88 et la motion N° 105 en même temps, car il est vrai qu'elles ont un contenu très voisin? (*Acquiescement de M<sup>me</sup> von Arx-Vernon.*) Je sou mets cela au vote.

*Mise aux voix, la proposition de traiter la motion N° 88 et la motion N° 105 en même temps est refusée à la majorité.*

**M. Michel Ducret** (R). Décidément, on n'a pas fini avec ces propositions qui ne tiennent pas la route, parce qu'elles ne voient pas très loin.

Mesdames et Messieurs, les bouchons existent le dimanche. J'ai entendu dire tout à l'heure qu'il n'y a pas de bouchons le dimanche; ce n'est pas vrai, ils existent à l'entrée de la ville notamment, lorsque les Genevois rentrent chez eux, en fin d'après-midi, et cela ne va pas arranger les choses si on interdit la circulation sur les quais à ces heures-là.

J'ai entendu un orateur dire qu'à Paris on rend les quais aux piétons le week-end. J'aimerais quand même que vous sachiez de quoi il s'agit. Les voies sur berges, qui ont été construites durant la période du président Pompidou, ce sont des espaces qui ont été confisqués aux promeneurs à l'époque pour y faire une autoroute urbaine qui passe dans le centre-ville. Genève n'a pas réalisé cela. Il y a eu un projet de ce genre le long du Rhône, mais il ne s'est – peut-être fort heureusement – pas réalisé. En attendant, on n'est pas du tout dans la même configuration. Ce sont des comparaisons insensées.

Mesdames et Messieurs, il y a des trottoirs sur les quais, ils sont larges et ils sont relativement à l'écart de la circulation. Mais ce qui est grave dans la motion de M. Deneys, c'est qu'elle induit le report du trafic au centre des quartiers contigus; et il n'y a aucune alternative sérieuse au passage par les quais. Je vous rappelle que, concernant le «U» lacustre, depuis le refus de la traversée de la rade, il a été convenu, au niveau cantonal, que c'était la voie privilégiée pour passer de la rive gauche à la rive droite. Vous ne pouvez pas fermer cette voie au trafic de manière régulière sans paralyser gravement la circulation, parce qu'il n'y a pas d'alternative crédible qui puisse être proposée au trafic. Je souhaiterais qu'il y ait

cette alternative et qu'on puisse récupérer deux voies de circulation sur les quais, mais vous-même, Monsieur Deneys, qui êtes motionnaire, vous l'avez refusée: la traversée de la rade, vous n'en avez pas voulu!

Une autre alternative pour relier la rive gauche au réseau routier, sans passer par le centre-ville, n'existe pas; il n'y en a aucune de crédible. On nous fait croire qu'on peut passer par l'autoroute de contournement, au pied du Salève. Mais vous faites la queue à la douane de Bardonnex pour rentrer de nouveau en Suisse et, de toute façon, il faut traverser tout l'axe Annemasse-Chêne-Genève, ce qui est totalement dissuasif pour l'efficacité d'un lien par le sud.

Ce soir, Mesdames et Messieurs, je vais vous dire quelque chose. En tant qu'habitant des Eaux-Vives, je m'oppose très fermement à cette motion, au nom des habitants de ce quartier, car je sais de quoi je parle et de quoi nous souffrons à chaque fois que les quais sont fermés au profit des privilégiés qui habitent le quai Gustave-Ador, comme l'a dit M. Perler. Le cas échéant, la circulation rend mon quartier inhabitable pendant des heures et non seulement tout le trafic y est reporté, mais, comme on n'a pas la joie d'avoir le lac en face de chez soi, on a, en plus, un phénomène d'écho entre les immeubles. Merci, Monsieur Deneys, de votre motion pour les habitants des Eaux-Vives et certainement aussi pour ceux des Pâquis.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Guy Dossan, deuxième vice-président.)*

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Je crois, avec un certain nombre de préopinants, que cette motion n'a de charme que pour les habitants des quais, qui, le dimanche matin, pourraient prendre leur petit déjeuner sur leur terrasse sans être dérangés par le bruit. Mais, en dehors de cette fraction de la population genevoise, je ne vois guère à qui profiterait cette motion.

Indépendamment des arguments très forts qui viennent d'être évoqués, il existe des arguments de fait. L'espace piétonnier des quais actuels est un espace arboré, un espace paysager dans passablement d'endroits; il est un peu encombré par quelques cabanes, qu'on a eu souvent l'occasion de dénoncer au Conseil municipal, mais, globalement, on peut évaluer la surface de l'espace piétonnier probablement à une surface de l'ordre de 80 hectares. C'est beaucoup d'espace. Si, à cet espace piétonnier, on ajoute l'espace routier, c'est encore une fois, probablement, 50 à 100 hectares, selon qu'on ajoute la surface du pont du Mont-Blanc dans ce calcul.

La question qui se pose alors est de savoir comment je vais faire, municipalité, pour occuper cet espace. Aux fêtes de Genève, j'y arrive, il n'y a pas de problème, car, aux fêtes de Genève, il est évident que tout cet espace est indispensable. Mais quel est le secret pour le rendre indispensable? C'est d'occuper l'espace piétonnier par autre chose et, en l'espèce, c'est la fête foraine. Il y a alors un transfert sur la rue et la rue est occupée. Mais, si l'espace qui est aujourd'hui dévolu aux piétons devait être ajouté à l'espace dévolu pour les voitures, il y aurait en fait un lieu qui serait raisonnablement dépourvu d'intérêt. Cela, c'est le premier élément.

Le deuxième élément est de savoir si, sur la chaussée, j'aurai un espace de sécurité ou si, au contraire, cela sera un lieu raisonnablement délicat de confrontation entre cyclistes et piétons. Je crois que ce sera un lieu délicat de confrontation, parce que, s'il s'agit de traverser la chaussée, par hypothèse, avec une famille – des petits gosses – comme c'est théoriquement une zone piétonnière, le parent que je suis ne s'occupe pas du danger éventuel qui menace les enfants. Mais je devrai bel et bien compter quand même avec l'hypothèse d'un vélo, qui est capable de rouler à une jolie vitesse. Dans ce schéma-là, je devrai empoigner les mains de mes gosses, qui ne comprendront pas très bien pourquoi tant d'autorité, alors que, *a priori*, le lieu est calme. C'est donc un lieu de confrontation et, à cet égard, c'est un lieu qui n'est guère enthousiasmant.

Une chose m'étonne dans l'argumentation des écologistes, car, jusqu'à maintenant, ils nous ont toujours parlé de bilan écologique clair. Or, à entendre M. Deneys, on nous dit: «On veut dynamiser les quais, il va falloir augmenter de manière sensible le nombre de piétons sur ces quais pour occuper tout cet espace», comme je l'ai évoqué. Les gens viendront en transports publics, puisque c'est la consigne; ils viendront aussi en voiture, parce que ce sont les faits. D'un point de vue pratique, comment est-ce que nous allons gérer le surplus d'automobiles? Où allons-nous mettre ces voitures? Nous allons les mettre sur d'autres espaces de verdure où l'on verra les voitures s'entasser, par hypothèse le long des quais sur la bande herbeuse qui sépare le trafic de cette partie des quais. Il y a là, effectivement, une attitude qui est raisonnablement irresponsable. Si vous voulez fermer les quais, soyez alors responsables d'un point de vue écologique et tenez compte de la totalité des contraintes, notamment celle de la localisation des voitures. A ce titre, je m'étonne de la prise de position des Verts qui paraissent soutenir une motion qui pourtant va à l'encontre de tous les principes qu'ils ont développés jusqu'à maintenant.

**M. Roger Deneys (S).** Pour revenir sur les propos de M. Ducret, qui rappelait la traversée de la rade, c'est certain qu'il n'y a jamais eu la proposition de fermer

les quais, du moment où il y aurait eu la traversée de la rade. En l'occurrence, il n'y a pas d'opposition majeure à ne pas soutenir la traversée de la rade et à soutenir la fermeture des quais.

En ce qui concerne l'espace potentiellement vide, c'est bien entendu pour cela que nous avons proposé d'étendre cette mesure sur plusieurs mois, car, si nous fermons pour un week-end, un dimanche, une seule fois les quais, cet espace sera vide, car il sera à découvrir par les habitants et, comme toujours quand un espace se libère, il faut en prendre possession, il faut que les habitants le découvrent, prennent leurs repères et se l'approprient. C'est pour cela qu'une mesure comme celle-ci doit se dérouler dans le temps.

Pour le reste, je pense que le renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est nécessaire. Il est vrai que c'est peut-être maximaliste de demander une fermeture des quais à la circulation pendant six mois tous les dimanches. On peut envisager d'appliquer cette mesure un dimanche sur deux, une fois sur la rive droite, une fois sur la rive gauche, je ne sais pas. Mais, à mon avis, on devrait pouvoir se dire que les fameux dimanches sans voitures sont des souvenirs qui sont gravés dans la mémoire de tout le monde comme de bons souvenirs. On devrait donc encourager ce genre de mesure.

A titre d'exemple, quand j'ai entendu des touristes discuter des stations de ski suisses dans un sauna à Verbier, ils ne parlaient pas de Verbier, ils parlaient d'une station qui était géniale, parce qu'il n'y avait pas de voitures. En l'occurrence, les lieux exceptionnels dont on se souvient sont des lieux où on peut avoir une certaine convivialité, où on n'est pas tout le temps soumis au stress du bruit automobile. Fermer les quais le dimanche, c'est les fermer occasionnellement et ce n'est pas aggraver définitivement l'utilisation de ces espaces.

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S).** Je ne sais pas où va se promener M. Froidevaux le dimanche avec sa famille sur les quais, mais, moi, je me balade souvent entre le Jardin anglais et Baby-Plage et, là, la zone piétonnière fortement arborisée, je ne l'ai jamais vue! C'est un des endroits les plus dangereux pour les balades en vélo avec les enfants, étant donné qu'un nombre très important de voitures roulent à cet endroit sous prétexte de se rendre vers les bateaux, d'amener ou d'enlever du matériel, etc. Les voitures roulent à toute vitesse à cet endroit qui est un des plus beaux endroits de Genève et qui est censé, effectivement, être un endroit où la population peut se détendre. Il y a quelques semaines, j'ai été faire une balade à Annecy et, là, j'ai vu un vrai bord de lac rendu à la population, avec de vraies zones arborisées et de vraies possibilités de balades à vélo ou à pied, en famille ou pas en famille. Le problème que pose M. Deneyz avec la motion N° 88 est qu'il faudrait élargir la mesure proposée à l'ensemble de notre rade, et savoir quels accès au lac on veut donner à la population.

Je ne sais pas si la question d'enlever les voitures ou pas sur les quais se suffit à elle-même. Je pense qu'il faudrait l'élargir à tout l'aménagement qu'il y a sur les rives du lac et qu'il faudrait repenser l'accès des voitures à ces rives. Le fait est qu'on ne peut pas vraiment y faire du vélo tellement l'air est pollué et l'espace occupé par les voitures – par exemple quand on traverse le pont du Mont-Blanc sur les trottoirs, puisqu'il n'y a pas de piste cyclable. Comme je l'ai dit, les quais des Eaux-Vives et leurs accès sont complètement envahis par les voitures et très peu aménagés.

*(La présidence est reprise par M. Bernard Paillard, président.)*

**M. Alain Marquet** (Ve). J'aimerais apporter quelques corrections aux propos qui ont été tenus par certains membres de l'Entente, qui, pour l'instant, ont beaucoup parlé mais n'ont pas encore dit grand-chose de nouveau concernant cette motion. M. Ducret a évoqué les alternatives crédibles, en disant qu'elles manquaient fâcheusement pour la traversée de la rade. Vous voudrez bien lui rappeler, Monsieur le président, que le vélo est une alternative de plus en plus crédible au sein de notre population, puisqu'elle est choisie par une population toujours plus croissante. Les transports publics restent une alternative de plus en plus crédible du fait que de nouvelles lignes s'ouvrent. Les cheminements piétonniers que nous créons, par l'intermédiaire des propositions que nous fait le Conseil administratif dans ce sens-là, sont encore une alternative crédible. Et, finalement, il y a encore une alternative qui nous est chère, c'est celle des Mouettes genevoises qui traversent la rade, puisque, maintenant, il y a même des Mouettes solaires.

M<sup>me</sup> Keller a rappelé le problème des trottoirs larges. C'est vrai qu'ils sont larges quand ils ne sont pas squattés par les voitures. Il ne reste plus grand-chose sur les quais marchands, puisque des places ont été libérées des épaves de bateau ou d'autres objets, mais ces places libérées ont vite été récupérées pour du stationnement, qui reste quand même un stationnement illicite. Faute d'interventions rigoureuses des «Ramsy boys», nous ne pouvons pas faire grand-chose, même si nos gendarmes municipaux sont censés pouvoir y intervenir maintenant. (*N.d.l.r.: «Ramsy» est tiré du nom de M. G. Ramseyer, chef du Département de justice et police et des transports.*)

Quant aux 80 hectares de cheminements qu'évoquait M. Froidevaux, il faudra qu'il m'explique où il les voit, parce que 80 hectares, ce n'est jamais que 32 kilomètres sur 25 mètres de large. Si M. Froidevaux voit ces 80 hectares commencer à Versoix et se terminer à Hermance, c'est qu'il a déjà réalisé une fusion qu'il avait refusée il y a quelques mois, je crois.

**M. Roman Juon (S).** En écoutant les témoignages, celui de M. Froidevaux m'a passionné, mais j'ai l'impression que le dimanche il ne doit pas souvent être à Genève, voire pas du tout, du moins en été. Comme M<sup>me</sup> Keller, moi, les quais, je les connais bien. J'y vais à vélo le week-end, et c'est impressionnant le nombre de personnes qui s'y promènent, entre autres les touristes, mais également beaucoup de Genevois, pas tous les Genevois, parce qu'ils préfèrent s'en aller, fuir la ville, bien que celle-ci soit encore vivable.

Ce qui s'est passé hier soir – j'ai eu les témoignages de ma fille et de certains collègues, car je n'ai pas pu y aller, contrairement à ce que certains ont cru – était passionnant. Il s'agissait d'une petite fête simple, pas chère, avec beaucoup d'animations et un feu d'artifice, trop court, paraît-il, et c'était bourré de monde un lundi soir! Les Genevois, les touristes, les travailleurs internationaux sortent, et pas uniquement le dimanche. Aussi méritent-ils d'avoir quelque chose de mieux sur les quais: il faut donc libérer ces derniers le plus possible.

**M. Alain Fischer (R).** Monsieur le président, vous pouvez communiquer à M<sup>me</sup> Keller Lopez que, premièrement, jusqu'à nouvel avis, les espaces piétons sont toujours interdits aux vélos. Deuxièmement, il ne faudrait pas oublier que sur les quais marchands des Eaux-Vives se trouvent de petits artisans. Je vous rappelle aussi qu'il y reste le dernier pêcheur professionnel de la ville de Genève.

Il y a des artisans qui y travaillent et qui font aussi la notoriété de nos quais. On peut maintenant louer des pédalos, faire des tours en petit bateau à moteur, louer des petits bateaux électriques et solaires, faire de la voile. Je pense que M<sup>me</sup> Keller Lopez a pu voir cela, elle s'y promène tellement souvent. Ces gens-là sont aussi obligés d'accéder à cet endroit avec leur véhicule, soit utilitaire, soit de tourisme. Sinon, je m'y promène aussi régulièrement et je ne vois pas énormément de voitures; je m'y promène peut-être à d'autres heures que M<sup>me</sup> Keller Lopez.

**Le président.** Je vous informe que nous avons reçu deux textes concernant le déroulement de notre ordre du jour; j'interromprai donc les débats à 18 h 50 pour que nous puissions les traiter. Mais peut-être arriverons-nous à voter la motion N° 88 avant cela.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Les propos de M. Juon faisant allusion à la fête d'hier sont intéressants. Pour ma part, vous l'avez peut-être observé, j'ai séché

une partie de la séance de hier soir pour aller assister à ces feux. Les quais étaient effectivement fermés pendant le temps qu'ont duré les feux, c'est-à-dire pendant une heure globalement. À peine les feux étaient-ils terminés, en fait une demi-heure après, que les quais étaient rouverts. Je fais cette remarque pour dire que, avec toute l'animation, qui a été rapportée par M. Juon, et qui était extrêmement sympathique, avec des tentes partout, avec des gens par centaines, par milliers, il n'était pas nécessaire de fermer les quais à la circulation. Sur la partie circulation, nous étions en fait une poignée à marcher, parce que, effectivement, c'était tellement plus agréable de se glisser entre les tentes, de se laisser tenter par quelque chose plutôt que de vouloir absolument utiliser la chaussée.

Alors, soyons raisonnables! Madame Keller, vous avez raison. Si les espaces piétons sont encombrés, eh bien, commencez par défendre les espaces piétons avant de vouloir créer la confusion avec d'autres espaces. Vous nous dites que cet espace piétons ne vous appartient plus, alors battez-vous pour récupérer celui-ci d'abord, et quand vous aurez occupé celui-ci d'abord, vous nous parlerez de conquérir d'autres espaces. Mais, en l'espèce, laissez les gens vivre un petit peu une coexistence raisonnablement pacifique.

**Le président.** Je passe encore la parole à M. Kanaan.

*M. Didier Bonny (DC).* Oh, mais cela suffit!

**M. Sami Kanaan (S).** Monsieur Bonny, si cela ne vous plaît pas, vous n'êtes pas obligé de rester. En théorie, la stratégie de M. Froidevaux est raisonnable, bonne, parfaite, mais elle ne marche pas. La preuve – je suis cycliste, je peux en parler en connaissance de cause – on dépense dans cette ville des fortunes pour faire des pistes cyclables; or toutes les pistes cyclables, à l'exception de celles qui sont physiquement séparées du reste de la circulation, sont occupées par des voitures. Il se trouve que la voiture, par sa manière d'être et de fonctionner, occupe tout l'espace, non seulement celui qui lui est réservé, mais aussi celui des piétons et des cyclistes. La seule stratégie possible est donc celle que j'appellerai la stratégie offensive et non pas statique. Malheureusement, c'est ainsi.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je ne voudrais pas prolonger cette logorrhée. (*Protestations.*) Je vous le dis au nom du Conseil administratif, nous souhaitons qu'un certain nombre de nos projets puissent être votés par

le Conseil municipal, ou être critiqués, mais nous aimerions au moins être au clair sur la politique que nous pouvons mener. Nous regrettons qu'il faille 20 à 30 interventions pour chacune des motions. Je vous dis cela au nom de l'ensemble du Conseil administratif, car nous n'allons pas aller très rapidement dans la direction que nous souhaitons prendre.

Concernant la motion N° 88, il existe certainement plusieurs solutions pour rendre les «quais sympa» – comme les motionnaires ont intitulé la motion. En tout cas, et vous l'aurez compris, il n'existe aucune solution miracle, parce que la proposition qui est faite, et certains l'ont relevé tout à l'heure, ne va pas du tout supprimer une partie de la circulation, elle va la reporter ailleurs. Il est clair qu'on ne peut pas proposer une mesure ayant de telles conséquences sans avoir au préalable analysé ses conséquences. Comme M. Perler le disait de manière pertinente, il faudrait se poser ces questions à la commission de l'aménagement et de l'environnement. J'irai encore plus loin: il ne s'agit pas de savoir si on doit se poser ces questions, mais on est obligé de le faire, dans la mesure où des artères comme les quais, qui doivent être fermés à la circulation, doivent préalablement faire l'objet d'une enquête publique. Dans le cadre d'une enquête publique, heureusement, tous les intéressés peuvent se faire entendre et je crois que la moindre des choses est de demander l'avis des habitants de ces quartiers.

Vous avez cité l'exemple des feux d'artifice d'hier soir qui se sont déroulés sur les quais. Nous pouvons parler également des conséquences de ceux-ci pour ceux qui sont rentrés dans le quartier des Eaux-Vives; et celui qui vous parle en est un. Je peux vous dire qu'à la rue des Eaux-Vives, entre 23 h et minuit, les voitures étaient pare-chocs contre pare-chocs pendant à peu près une heure.

La moindre des choses est donc de demander l'avis des habitants des quartiers concernés, pour savoir si ce report inévitable de circulation à l'intérieur des quartiers est favorablement accepté ou non, ou alors de réfléchir davantage pour proposer des solutions d'accompagnement, afin de dévier la circulation au-delà des quartiers concernés. C'est en ce sens que cette motion doit immanquablement être renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement pour être examinée selon une vision beaucoup plus globale que cela a été fait jusqu'à maintenant.

*Mise aux voix, la motion est refusée par 32 non contre 26 oui (quelques abstentions).*

**M. Roger Deneys (S).** Je voudrais dire que, avec toutes ces motions concernant la circulation, on constate qu'il ne faut pas empêcher les voitures de circuler

pendant une semaine à la place Neuve, à la rue des Deux-Ponts, sur le pont du Mont-Blanc et qu'il ne faut pas non plus leur interdire de rouler le dimanche sur les quais. En fait, il ne faut jamais les empêcher de circuler nulle part. On n'est pas prêt de changer quoi que ce soit...

**Le président.** Monsieur Deneys, vous n'avez pas la parole pour influencer le vote. Je vous remercie.

Nous passons maintenant au vote concernant le déroulement de notre ordre du jour. D'abord, nous avons une motion d'ordre de M. Kanaan, demandant de traiter ce soir les propositions suivantes du Conseil administratif: PR-57, PR-60, PR-63 à PR-84. Monsieur Kanaan, souhaitez-vous développer votre motion d'ordre? (*Acquiescement de M. Kanaan.*)

**M. Sami Kanaan (S).** Ce sera bref. Il s'agit de propositions qui, d'une manière ou d'une autre, sont soumises à des délais soit légaux, soit budgétaires, qui font qu'il faut les envoyer aujourd'hui en commission, afin qu'elles puissent être traitées dans les temps.

**M. Bernard Lescaze (R).** Sur le plan juridique, je suis bien d'accord avec M. Kanaan que ces propositions du Conseil administratif sont soumises à des délais. Mais je m'étonne quand même que le Conseil administratif les présente maintenant, alors qu'il sait très bien qu'il s'agit de la dernière séance du mois de juin et que, en conséquence, si nous ne les traitons pas, nous sommes hors délais. Je suis partagé entre, d'une part, la nécessité d'appliquer le droit, parce que, sinon, la Ville est considérée comme n'ayant pas répondu ou ayant répondu d'une certaine manière, et, de l'autre, le fait que M. Ferrazino – qui est, lui aussi, juriste – connaît parfaitement les délais. J'ai un peu l'impression que ce soir il a fait exprès de déposer plusieurs propositions au Conseil municipal, pour que nous n'ayons pas véritablement la possibilité d'en débattre.

**M. Sami Kanaan (S).** Dans ma motion d'ordre, j'ai aussi inclus la PR-84. Je ne suis pas sûr, Monsieur le président, que vous l'ayez mentionnée. Je demande cela juste par acquis de conscience.

**Le président.** Oui, j'ai aussi mentionné cette proposition, Monsieur Kanaan.

*M. Sami Kanaan.* Par rapport à ce que dit M. Lescaze, j'aimerais juste relever pour information que, à ma connaissance, les délais légaux liés, par exemple, aux plans localisés de quartier sont suspendus pendant les vacances.

**M. Jean-Pierre Lyon** (AdG/SI). Pour cette législature, tous les partis sont représentés au bureau, mais, il y a quelques années, cela arrivait qu'il y ait un ou deux partis qui n'y étaient pas représentés. Alors, je me demande ce que fait le représentant du Parti socialiste au bureau. A-t-il interpellé M. le président qui, le premier, aurait fait un effort? M. Kanaan devrait lire la *Tribune de Genève* d'aujourd'hui, car il y est écrit que le Grand Conseil a siégé durant quatorze heures et a traité quatre points. Nous, nous en sommes au point 13 de l'ordre du jour avec, en plus, des motions urgentes. Je pense que nous sommes des recordmans! Nous allons très vite, alors, n'exagérons pas. J'étais sûr que M. le député Lescaze allait nous parler de l'ordre du jour du Grand Conseil: quatre points en quatorze heures! Mais non, il ne connaît pas le Grand Conseil... et vive le Conseil municipal!

*M. Bernard Lescaze* (R). Cela n'a rien à voir!

*M. Alain Dupraz* (AdG/TP). Bernard, tu n'es plus dans la course!

*M. André Hediger, conseiller administratif.* Il ne l'a jamais été.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Monsieur le président, si j'ai fait preuve d'une certaine irritation tout à l'heure, c'est précisément en raison du fait que nous avons traité à peine dix points de l'ordre du jour durant les deux dernières séances.

En ce qui concerne le Conseil administratif, Monsieur Lescaze, nous partions de l'idée que nous pourrions allégrement traiter, en deux séances en tout cas, les 50 premiers points de l'ordre du jour. Cela est d'autant plus possible que l'ensemble des objets proposés par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement sont traités en une fois, puisqu'il s'agit d'une procédure; je suis sûr que vous les avez lus et, donc, vous avez pu constater qu'il s'agit ici d'une procédure identique.

Vous m'avez soupçonné d'avoir une attitude dans ce dossier volontairement occulte à Dieu sait quelles fins. Je vous dirai simplement, Monsieur Lescaze: ne prêtez pas aux autres les attitudes qui pourraient peut-être être les vôtres! En tout

cas, en ce qui me concerne, je n'ai pas du tout d'attitude machiavélique et quand j'ai des choses à dire, je les dis, Monsieur Lescaze. Par conséquent, vous n'avez pas besoin d'essayer de lire entre les lignes ou bien de comprendre ce que je veux dire quand je ne dis rien. Je vous assure que si j'ai des projets que je souhaite traiter, je vous le dirai.

C'est précisément ce que j'ai fait quand j'ai vu la tournure que prenait ces débats – cela fait à peu près une année que j'adopte cette attitude, Monsieur Lescaze – et je me suis adressé au président, comme je le faisais avec la présidente, M<sup>me</sup> Ecuillon. Chaque fois que j'ai dit à M<sup>me</sup> Ecuillon que des dossiers devaient absolument être traités à la séance même, elle les mettait à l'ordre du jour et nous les traitions. J'en ai fait de même tout à l'heure auprès de votre président, et il m'a dit: «Il n'en est pas question; les attitudes changent. Il faut faire une motion urgente.» J'ai regardé le règlement du Conseil municipal – parce que, justement, j'ai l'avantage d'être juriste, Monsieur Lescaze – et j'ai constaté qu'il n'y avait pas dans ledit règlement de possibilité pour le Conseil administratif de vous demander l'urgence sur ses propres propositions. Ce qui fait que je m'en suis ouvert auprès d'un certain nombre d'entre vous et, effectivement, M. Kanaan, comme conseiller municipal, a judicieusement déposé cette motion d'ordre pour que les objets qu'elle mentionne soient traités. Alors, mettez-vous d'accord entre vous, Monsieur Lescaze, il faut que cela soit clair...

*M. Jean-Luc Persoz (L).* C'est aux membres de l'Alternative qu'il faut le dire; ils ont la majorité.

*M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.* Je suis prêt à continuer comme on le faisait précédemment avec votre présidente, en attirant votre attention sur l'urgence des dossiers, mais si on me répond que je dois déposer une motion urgente, ce que je ne peux pas faire, je suis obligé de proposer à l'un ou l'autre d'entre vous de formuler cette demande. D'où cette discussion que nous avons et qui peut continuer encore dix minutes ou un quart d'heure, si vous le souhaitez.

**Le président.** Merci, Monsieur Ferrazino, effectivement, la religion sur cette question a changé, comme vous l'avez constaté: je ne «tripatouille» pas l'ordre du jour.

**M. Bernard Lescaze (R).** N'allons pas polémiquer... (*Protestations.*) N'allons pas polémiquer, mais, puisque les gens veulent entendre malgré tout des

paroles vraies, on ne prête qu'aux riches et, en effet, nous avons vu récemment au Conseil municipal un certain nombre de résolutions concernant des aménagements qui étaient munis de la clause d'urgence et qui bouleversaient l'ordre du jour. Ici, il s'agit de propositions du Conseil administratif. Il est vrai qu'il y a un ensemble de propositions qui sont soumises à des délais et il est vrai que nous devons probablement en parler ce soir. Permettez-moi malgré tout de penser que ces propositions sont certainement plus importantes, en tout cas touchent davantage les habitants de notre ville, que celles dont nous venons de débattre pendant deux heures.

Monsieur Ferrazino, je pense que vous auriez dû faire votre proposition de traiter certains objets du Conseil administratif – par motion d'ordre interposée – qui aurait certainement été suivie avec enthousiasme, à 17 h ou à 17 h 15, de façon qu'on puisse le faire. Je ne trouve pas tout à fait normal que vous nous en fassiez la demande juste avant la pause, ce qui signifie que notre séance de ce soir, qui est la dernière avant la pause estivale, sera pratiquement entièrement consacrée à vos projets. C'est également un peu discourtois pour certains conseillers municipaux qui ont peut-être aussi des propositions qu'ils auraient voulu voir traitées avant la pause estivale. Je le dis d'autant plus volontiers que, pour ma part, je n'en ai pas, puisque celle qui arrive maintenant à l'ordre du jour est pratiquement traitée et que j'allais le dire en temps voulu. Mais cela n'a pas d'importance.

Simplement, ce que je constate – comme vous et vos amis, Monsieur Ferrazino, le faites souvent au Grand Conseil – c'est que vous bouleversez complètement l'ordre du jour et je trouve que cette manière d'agir ne devrait pas se répandre au Conseil municipal. C'est tout ce que j'ai voulu dire. A part cela, je constate que vous avez une majorité; vous l'utilisez, c'est parfait, mais je tenais simplement à ce que cela ne se passe pas sans qu'il y ait, ici, des remarques à ce sujet.

**Le président.** Merci, Monsieur Lescaze. Les bouleversements dans l'ordre du jour n'auront en effet pas lieu; j'en suis le garant et cela se passera de manière démocratique et transparente.

Mise aux voix, la motion d'ordre demandant de traiter les propositions du Conseil administratif N<sup>os</sup> PR-57, PR-60, PR-63 à PR-84 est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

**Le président.** Nous traiterons donc dans l'ordre les points tels qu'ils nous ont été soumis.

Nous avons encore une modification de l'ordre du jour à vous soumettre; il s'agit d'une demande de M<sup>me</sup> Johner et M. Mouhanna concernant le rapport PR-36 A.

**M<sup>me</sup> Liliane Johner** (AdG/TP). Il s'agit donc du rapport PR-36 A concernant le crédit pour le Sommet mondial pour le développement social. Cela me semble évident qu'il faut voter cela aujourd'hui. C'est une simple formalité; la commission des finances a accepté cette proposition à l'unanimité. Ce sommet a lieu ces jours, donc, si on vote le crédit au mois d'octobre, cela n'a pas de sens.

**Le président.** Merci, Madame Johner. Je prie les conseillers municipaux de ne pas partir, car M. le maire souhaite donner deux réponses à des questions, étant donné qu'il sera absent par la suite. Je lui donnerai donc la parole quelle que soit l'heure à laquelle nous aurons terminé.

Si l'urgence du rapport PR-36 A est acceptée, celui-ci sera traité à la séance de ce soir, à 20 h 30.

Mise aux voix, la proposition demandant que le rapport PR-36 A soit traité en urgence est acceptée sans opposition (quelques abstentions).

## **8. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

## **9. Interpellations.**

Néant.

## 10. Questions.

*orales:*

**M. Alain Vaissade, maire.** Monsieur le président, je vous remercie de me donner la parole. La première réponse que j'ai à vous transmettre concerne une question que vous, Monsieur le président, aviez posée à M. Tornare en date du 3 mai 2000 – cela figure dans le *Mémorial* N° 55 – concernant l'adhésion de la Ville de Genève au réseau des villes refuges.

La réponse à la motion N° 355, à laquelle M. Paillard faisait allusion, n'est pas enfouie dans un tiroir. Elle se trouve actuellement auprès du secrétaire général, qui en assure la coordination avec la réponse à la motion N° 307. En effet, ces deux motions abordent le même sujet, à savoir l'engagement de la Ville de Genève en faveur des droits de l'homme. Dans la motion N° 355, la question de l'adhésion de la Ville de Genève au réseau des villes refuges est liée à une autre problématique. Le Conseil municipal demande en effet au Conseil administratif «d'étudier la possibilité d'accorder une citoyenneté genevoise d'honneur aux militantes et militants des droits de l'homme que leur action expose à des menaces sur leur vie, leur intégrité physique et/ou leurs libertés».

Je me référerai donc à un autre objet pour répondre à la question de M. Paillard. En septembre 1998, M. Pascal Holenweg demandait, dans la question écrite N° 79, pourquoi la Ville de Genève n'avait pas encore signé la Charte des villes refuges. Je lui avais alors répondu que la Ville de Genève ne disposait pas des crédits nécessaires à la prise en charge d'un écrivain exilé – il faut environ 80 000 francs par an – mais qu'elle serait intéressée à participer à une telle action si le Conseil municipal lui en donnait les moyens financiers. Voilà, nous en sommes à ce stade-là, Monsieur le président, pour répondre à votre préoccupation.

La deuxième réponse que je dois encore vous communiquer fait suite à la question orale de M<sup>me</sup> Keller Lopez, qui concernait la cafétéria du Muséum d'histoire naturelle; cette question avait été posée en date du 23 mai 2000 et elle figure dans le *Mémorial* N° 56.

La cafétéria du Muséum d'histoire naturelle a été gérée pendant des années par la direction et le personnel du Muséum, avec l'appui de personnel temporaire. Le 16 juin 1998, la direction du Muséum a proposé sa mise en gérance libre, afin d'améliorer la rentabilité de l'établissement, de décharger le Muséum d'une tâche n'entrant pas dans ses missions de base – je vous rappelle les missions de base du Muséum: conservation, recherche et vulgarisation – et de limiter le recours au personnel temporaire, ce qui répond aux préoccupations du Conseil municipal.

Les démarches entreprises par la Gérance immobilière municipale ont abouti à la signature, le 19 août 1999, d'une convention entre la Ville de Genève et un concessionnaire, M. Thierry Debely, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 1999. Selon cette convention, la totalité de la cafétéria est placée sous la responsabilité du concessionnaire. Toutefois, l'article premier de la convention mentionne que: «la partie ouest de la cafétéria, dite salle Malagnou, est réservée en priorité aux classes d'école qui pique-niquent». Une règle interne, établie depuis fort longtemps, demande néanmoins aux groupes de pique-niqueurs de réserver préalablement leur place et d'acheter des boissons pour la modique somme d'un franc par personne.

Il est vrai que certains visiteurs se sont plaints de l'interprétation trop rigide de cette règle et de la politique d'accueil fort discutable du personnel actuel de la cafétéria. La direction du Muséum a pris connaissance de ces doléances et a convoqué rapidement M<sup>me</sup> Debely pour une mise au point. A ce jour, la direction du Muséum est en possession de cinq doléances écrites et suit attentivement l'évolution de cette affaire. Elle entreprendra les démarches qui s'imposeront si cette situation venait à perdurer.

Je conclus par le fait que la direction du Muséum entend défendre la renommée du musée ainsi que le minimum d'égards dus aux visiteurs, mais elle ne peut pas s'immiscer dans la gestion financière de la cafétéria. Le concessionnaire lui présente chaque année les prix des consommations, conformément à l'article 16 de la convention. Mais, selon ce même article, «les prix sont conformes aux tarifs de la Société des cafetiers et restaurateurs». La cafétéria du Muséum vend donc des produits aux tarifs pratiqués par les restaurateurs, qui sont forcément un peu plus élevés que ceux des supermarchés. Tous les autres aspects économiques sont réglés directement entre la Gérance immobilière municipale et le concessionnaire.

Voilà, Madame Keller Lopez, la réponse à votre question.

Séance levée à 19 h 10.

## SOMMAIRE

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1. Communications du Conseil administratif .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 306 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 346 |
| 3. Rapport oral de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition de résolution du Conseil administratif relative au projet de concept cantonal de la protection de l'environnement (PR-56 A) .....                                                                                                                                         | 346 |
| 4. Résolution de M <sup>me</sup> Virginie Keller Lopez, M. Roger Deneys, M <sup>me</sup> Sandrine Salerno, MM. Souhail Mouhanna, Christian Zaugg, Alain Marquet, M <sup>mes</sup> Michèle Künzler et Eustacia Cortorreal: «La Ville de Genève soutient l'instauration de la taxe Tobin» (R-22) .....                                                                                | 353 |
| – Résolution préjudicielle de M <sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon, MM. Didier Bonny, Philippe Cottier, M <sup>me</sup> Alice Ecu villon, MM. Jean-Charles Lathion, Guy Mettan, Robert Pattaroni, M <sup>me</sup> Alexandra Rys et M. Guy Savary: «Pour une humanité solidaire: contribution de la Ville de Genève à la suppression de la pauvreté dans le monde» (R-24) ..... | 356 |
| 5. Résolution de MM. Olivier Coste, Jean-Charles Rielle, M <sup>me</sup> Michèle Künzler, MM. Alain Marquet, Jacques Mino, M <sup>mes</sup> Marie Vanek, Marie-France Spielmann, M. Didier Bonny et M <sup>me</sup> Michèle Ducret: «Solidarité avec les gens du voyage» (R-23) .....                                                                                               | 365 |
| 6. Motion de MM. Roger Deneys et Alain Marquet: «Pour des «nocturnes» en transports publics» (M-87) .....                                                                                                                                                                                                                                                                           | 367 |
| 7. Motion de M. Roger Deneys: «Pour des quais sympa le dimanche» (M-88) .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 376 |
| 8. Propositions des conseillers municipaux .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 391 |
| 9. Interpellations .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 391 |
| 10. Questions .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 392 |

La mémorialiste:  
Marguerite Conus